

LE DEVOIR

VOL. XC VII N° 268

LE VENDREDI 24 NOVEMBRE 2006

88¢ + TAXES = 1\$

Ottawa: priorité à la dette

Les intérêts épargnés serviraient à réduire les impôts

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Sur le plan économique, le gouvernement Harper a choisi d'accorder la priorité à la diminution de la dette. Et pour être certain que tous partagent cet objectif, le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a annoncé hier que les contribuables profiteront personnellement de chaque remboursement de la dette. C'est donc dire que si les conservateurs survivent au vote de confiance sur le

budget 2007, les Canadiens auront droit à des baisses d'impôt chaque année, même si elles seront parfois faibles. Pour 2007, avec le nouveau système annoncé hier, cela représenterait 800 millions de plus dans les poches des contribuables.

Le ministre Jim Flaherty avait promis de rendre publique une «carte routière» économique qui devait montrer dans quelle direction les conservateurs voulaient mener le pays au cours des dix prochaines années. Hier, à l'occasion de sa mise à jour écono-

mique, le ministre Flaherty a plutôt tracé le chemin jusqu'à son prochain budget, qui risque fort d'être une simple plateforme électorale si le gouvernement ne réussit pas à le faire adopter. En effet, les nouvelles mesures annoncées hier sont conditionnelles à l'adoption du budget 2007, qui sera déposé en février ou en mars. La première escale sur la carte routière est donc bien hypothétique.

VOIR PAGE A 12: DETTE

Université du Québec à Montréal

Roch Denis démissionne

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

La crise politique et financière qui ébranle l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a eu raison du recteur Roch Denis, qui a remis hier sa démission en pointant la «confiance ébranlée» de la communauté.

Dans la foulée des révélations entourant l'apparition d'une quarantaine de millions imprévus à la facture du Complexe des sciences, doyens, vice-recteurs et conseils facultaires s'étaient relayés auprès du conseil d'administration ces derniers jours, demandant le départ du recteur. «Pour diriger une grande institution, il faut la confiance de la communauté», écrit Roch Denis dans sa lettre de démission, présentée hier au président de son conseil d'administration, Alain Lallier. «Or, dans la situation actuelle, celle-ci est projetée contre elle-même, menacée de nouvelles et de profondes divisions. Sa confiance est ébranlée.»

Le recteur, qui reste en poste jusqu'au 8 décembre prochain, a refusé de commenter la crise financière qui l'a, semble-t-il, mené jusqu'à une démission, de même que l'imputabilité et la responsabilité d'autres acteurs universitaires. «Vous poserez ces questions au président du conseil d'administration», a-t-il répété hier à quelques reprises aux médias venus le rencontrer dans ses bureaux.

L'UQAM a toutefois choisi hier de ne pas commenter la nouvelle, le conseil d'administration reportant à lundi prochain — séance où il devait discuter du mandat du recteur après avoir consulté certains groupes non entendus — le moment de réagir à ce départ. La consultation des groupes s'est arrêtée hier après-midi, au moment de l'annonce de cette démission.

«Aussi résolue soit-elle, mon action n'a pu échapper aux contraintes d'une situation financière marquée par le sous-financement et l'absence de réinvestissement», écrit le recteur dans sa lettre, notant le climat «propice aux mécontentements légitimes et aux divisions.»

L'étincelle

C'est «au cours des dernières semaines» que le recteur a noté le bris de confiance, et depuis la rentrée que certaines divisions ont semblé faire leur apparition. «J'ai vu se manifester des conditions de plus en plus vives de doute, d'inquiétude, un mélange d'insatisfaction, de préoccupations, a-t-il ajouté en entretien. Dans ce contexte-là, il faut trouver la responsabilité et l'engagement suffisants pour faire en sorte que les conditions se reprennent.»

L'apparition soudaine de 40 millions de dollars à la facture totale d'érection du Complexe des sciences, et son dévoilement la semaine dernière au conseil d'administration, demeure l'étincelle qui a provoqué cette crise. «J'ai assumé pleinement ma responsabilité comme chef d'établissement et je l'assume aussi aujourd'hui en faisant le geste que je pose, essentiellement motivé par l'intérêt supérieur de l'UQAM», a indiqué le recteur, refusant de juger de la responsabilité d'autres membres de son équipe ou de son conseil sur la gestion financière de l'établissement.

Et sa propre responsabilité? «Celle qui normalement est attribuée à tout chef d'établissement ou tout

VOIR PAGE A 12: DENIS

Le Québec reconnu comme nation

Une motion sans conséquence, avoue Ottawa

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le débat sur la reconnaissance de la nation québécoise a continué de faire rage hier à la Chambre des communes, mais sa portée a été substantiellement réduite quand le gouvernement a fait savoir qu'à ses yeux, une telle reconnaissance n'avait aucune «conséquence juridique». Cela n'a pas empêché les critiques de commencer à se manifester dans le reste du pays ni le chef du PQ André Boisclair de saluer le «progrès» accompli.

L'aveu candide est venu de la bouche du lieutenant politique de Stephen Harper au Québec, le ministre des Transports Lawrence Cannon, dépêché comme porte-parole de son gouvernement sur cette question. «Il n'y a pas de conséquence juridique à cette reconnaissance-là», a-t-il lancé aux journalistes. «On n'en est pas à une demande constitutionnelle. Est-ce que quelqu'un a vu une demande constitutionnelle dans les parages? Non. On n'en a pas vu. Était-ce l'intention d'en avoir? Non.»

À Québec, le chef du Parti québécois, André Boisclair, a déploré pour cette même raison que la reconnaissance de la nation québécoise ne soit pas suivie d'un amendement constitutionnel. «Il y a derrière le mot «nation» un puissant symbole», a-t-il quand même reconnu. Le chef péquiste a rappelé que la motion affirmant que le Québec est une

société distincte, adoptée en 1995 par la Chambre des communes, n'avait eu aucun effet sur les jugements de la Cour suprême dans des causes concernant le Québec, notamment le renvoi sur la sécession en 1998 et, plus récemment, celui sur les congés parentaux.

Guerre de motions

Une guerre de motions s'est engagée à la Chambre des communes. En réponse à celle du Bloc québécois voulant que les Québécois forment une nation, le premier ministre Stephen Harper a dévoilé mercredi une motion de son cru stipulant que cette nation existe «au sein d'un Canada uni». Hier, le Bloc est revenu à la charge, ajoutant à sa déclaration initiale que cette nation se trouve «actuellement au sein du Canada». Rien n'y a fait. Le Bloc reste isolé tandis que libéraux et conservateurs voteront contre son initiative, même amendée.

Selon M. Cannon, «les Québécois et les Canadiens en ont littéralement marre» de ces «chamailleries» qui durent depuis plus de 40 ans. M. Cannon confirme ainsi ce que d'autres de ses collègues chuchotent dans les corridors. La nation québécoise, «ça ne veut rien dire», a confié une de ces personnes au *Devoir*. Loin des caméras, des conservateurs québécois ont reconnu qu'ils avaient dû faire preuve de persécution pour convaincre certains de leurs collègues de l'Ouest de se rallier à la stratégie de M. Harper. Ces députés se faisaient très discrets hier.

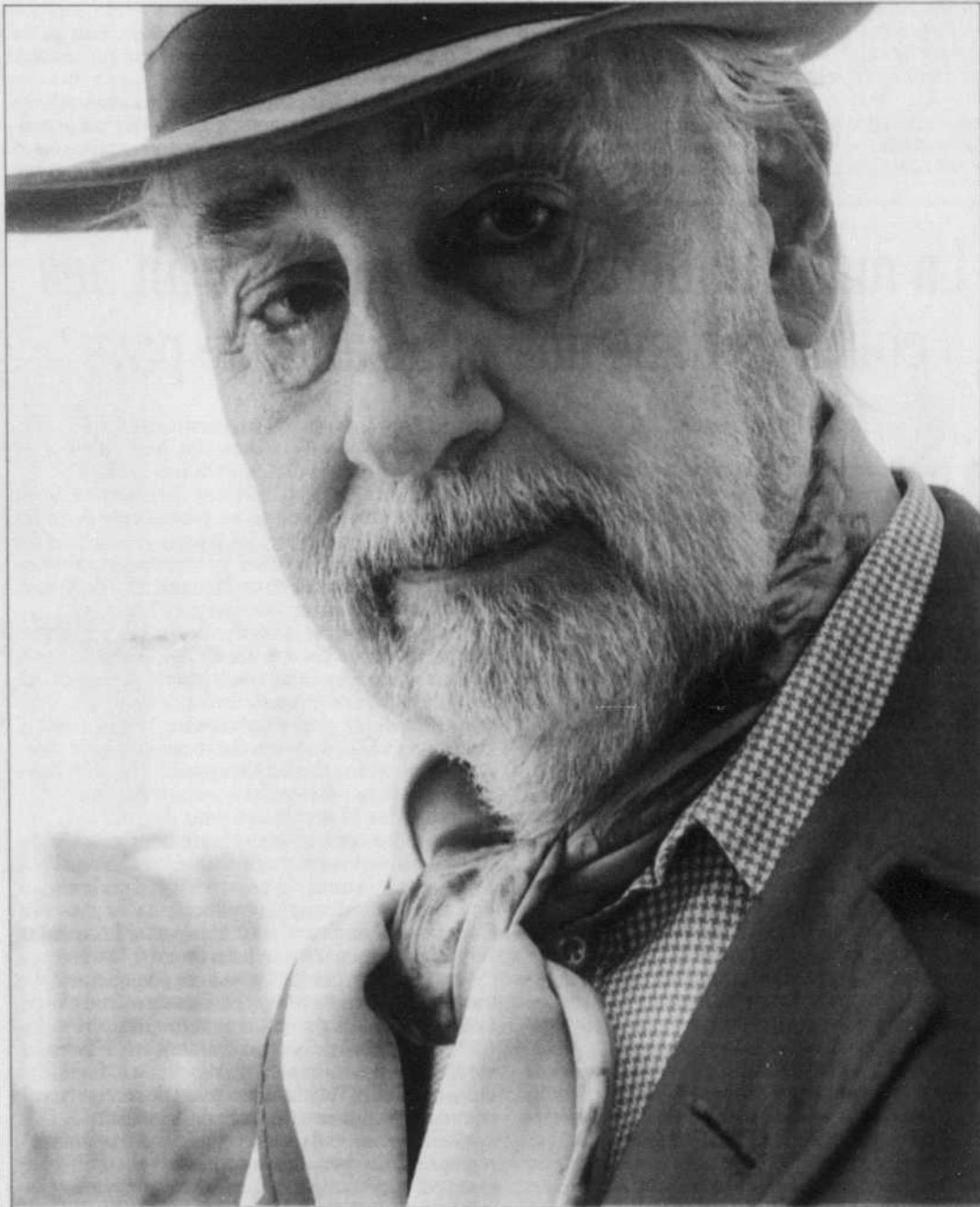
La très grande majorité des libéraux se sont pour leur part dits d'accord pour appuyer la résolution conservatrice faisant mention du «Canada uni». «Notre caucus est extrêmement uni», a déclaré le chef intérimaire Bill Graham. En effet, seulement

VOIR PAGE A 12: NATION

INDEX

Annonces	A 4	Monde	A 5
Avis publics	B 4	Mots croisés	B 9
Cinéma	B 3	Nature	B 7
Décès	A 4	Resto	B 6
Éditorial	A 10	Sudoku	B 4
Idées	A 11	Télévision	B 2
Météo	A 4	Week-end	B 1

Philippe Noiret, 1930 - 2006



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La vie de Philippe Noiret, remplie de quelque 130 rôles au grand écran, s'est arrêtée hier à l'âge de 76 ans.

Mort d'un hédoniste généreux

De La Grande Bouffe à Alexandre le bienheureux, il a exprimé «quelque chose de l'âme française»

STÉPHANE
BAILLARGEON
GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Il a joué les flics véreux et les gangsters sympathiques, les juges tenaces et les assassins vengeurs, les jeunes machos et les vieux homosexuels, les séducteurs épicuriens et les poètes désabusés, les notables inquiétants et les fous bienheureux, les rois désopilants et les tristes ma-

nants. Il incarnait une certaine idée de la France, élégante et hédoniste, éloquente et talentueuse, exigeante et généreuse. Il fut sans contredit un des piliers du cinéma européen de la seconde moitié du XX^e siècle.

Longue liste de succès

Mais voilà: comme les films, les vies ont une fin elles aussi, et celle de Philippe Noiret, remplie de quelque 130 rôles au grand écran, s'est arrêtée hier à l'âge de 76 ans.



SOURCE CRISTAL FILMS

Philippe Noiret dans *Les Ripoux*, un film de Claude Zidi.

Le comédien à la voix envoûtante, né en 1930 à Lille, dans le nord de la France, souffrait d'un cancer.

La liste de ses succès accumulés en 50 ans de carrière a la taille d'un long générique: *Le Vieux Fusil*, *La vie et rien d'autre*, *Le Juge et l'Assassin*, *Père et fils*, *Alexandre le bienheureux*, *L'Horloger de Saint-Paul*, *Cinéma Paradiso*, *Zazie dans le métro*, *La Grande Bouffe*, *Les Ripoux*... Il faut aussi aligner les créateurs de renom avec lesquels il a travaillé, de Jean Villar à Louis Malle, de Patrice Leconte à Claude Chabrol, pour encore mieux saisir sa mesure.

La carrière de ce monument d'intelligence et de finesse commence après un échec, celui des épreuves du bac, sévère passage sélectif vers les universités, que ce rêveur ne réussit pas. «Je déconnaissais avec les autres cancrs», avouera-t-il plus tard. Faible en thème mais fort en jeu, le jeune homme se tourne vers la scène, d'abord à Paris, puis auprès de Jean Villar au Théâtre national populaire (TNP), une institution phare de l'après-guerre. Il y reste sept ans, travaille avec Gérard Philipe, sert une quarantaine de rôles dans autant de productions et en sort fin prêt pour les affronter toutes.

VOIR PAGE A 12: NOIRET

Félicitations



à Evelyne
de la Chenelière



Pour Désordre public

PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
Catégorie théâtre

www.editionsfides.com



LES ACTUALITÉS

EN BREF

Gilles Grégoire est décédé

Québec — L'ancien député Gilles Grégoire, qui fut un des fondateurs du Parti québécois, est décédé mercredi à l'âge de 80 ans à l'hôpital Laval de Québec. Né à Québec en 1926, il a rapidement pris goût à la politique en voyant son père J.-Ernest Grégoire œuvrer comme maire de Québec de 1934 à 1938, puis comme député de Montmagny à l'Assemblée législative québécoise. Diplômé en droit, Gilles Grégoire a rapidement tâté de la politique. Avant de passer dans le giron nationaliste, il a œuvré sur la scène fédérale en étant élu député de La-pointe sous la bannière du Crédit social en 1962. Il a été réélu en 1963 sous la même bannière avant de suivre son chef Réal Caouette au Ralliement créditiste et d'y œuvrer comme leader parlementaire. Il démissionne du parti en 1966 pour fonder le Ralliement national, un parti nationaliste, dont il devient le chef. Deux ans plus tard, il s'allie à René Lévesque, alors chef du Mouvement souveraineté-association, pour fonder le Parti québécois, dont on lui doit d'ailleurs le nom. Il occupe la vice-présidence pendant quatre ans et est défait dans le comté de Jonquière en 1970. Il fait un retour comme député en 1976 en se faisant élire dans le comté de Frontenac. Après avoir été réélu dans Frontenac en 1981, il connaît une triste fin de carrière en étant impliqué dans un scandale sexuel avec de jeunes filles d'âge mineur. Il sera condamné à deux ans moins un jour de prison après avoir été reconnu coupable et purgera quelques mois de prison à Orsainville. Un service religieux est prévu demain à 14h en l'église Saint-Louis-de-France, à Sainte-Foy. L'inhumation aura lieu au cimetière Belmont. — PC

Grève à Loto-Québec

Les 323 membres du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), à l'emploi de Loto-Québec, déclencheront deux jours de grève aujourd'hui. Dans un communiqué transmis à la presse, hier, ils ont déploré la lenteur des négociations avec leur employeur. «La convention collective étant échue depuis plus de trois ans, ils et elles en ont assez de l'attitude de fermeture de la partie patronale après 23 séances de négociation et des rencontres devant un conciliateur.» Selon le communiqué, la demande d'abandon de la sécurité d'emploi de la part du Conseil du trésor est au cœur du litige entre les deux parties. Une manifestation est prévue devant le siège social de Loto-Québec à 13 heures 30 aujourd'hui. — PC

Maurice Boucher restera en prison

Ottawa — La Cour suprême du Canada rejette la demande d'appel présentée par l'ancien chef des Hells Angels au Québec, Maurice «Mom» Boucher, de sorte qu'il demeurera en détention jusqu'en 2022, peut-être même pour le reste de ses jours. En mai 2002, un jury avait reconnu Maurice Boucher coupable d'avoir commandé les meurtres des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau, commis en 1997. On lui a aussi imputé la responsabilité de la tentative de meurtre contre un autre gardien, Robert Corriveau. Le 11 mai dernier, la Cour d'appel du Québec a rejeté, dans une décision unanime, les 21 motifs d'appel présentés par l'avocat du motard, Jacques Larochelle. Le chef des Hells Angels purge une peine d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. En tenant compte du temps qu'il a passé derrière les barreaux en détention préventive, il pourra demander qu'une libération conditionnelle lui soit accordée en 2022. — PC

Spécialistes: Dumont demande le retrait de la loi spéciale

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, demande au premier ministre Jean Charest d'intervenir dans le conflit avec les spécialistes et de retirer la loi spéciale qui les vise. À l'issue d'une rencontre avec la Fédération des médecins spécialistes, hier, à Montréal, le chef adéquate a fustigé le ministre de la Santé, Philippe Couillard, l'accusant d'avoir cédé à une saute d'humeur en imposant une loi spéciale et d'être incapable de mettre son orgueil de côté pour admettre son erreur et la retirer. M. Dumont soutient que la loi spéciale n'était pas justifiée puisque des négociations étaient en cours et que les spécialistes n'exerçaient alors aucun moyen de pression. Il se dit convaincu que le ministre Couillard n'est plus l'homme de la situation parce qu'il est incapable, selon son expression, de gérer son ego. Il croit donc que seul le premier ministre est en mesure de rétablir les ponts avec les spécialistes. — PC

Yves Michaud songe à porter sa cause devant l'ONU

Ottawa — La Cour suprême du Canada a annoncé hier qu'elle n'entendrait pas Yves Michaud, qui souhaitait y contester la motion de blâme que l'Assemblée nationale a adoptée contre lui, en décembre 2000.

Celui qu'on a surnommé le «Robin des banques» s'est indigné du jugement. «Je suis victime d'une suprématie injuste et la Cour suprême du Canada n'en a cure», a déclaré M. Michaud dans un communiqué.

«La liberté d'expression pour tous les citoyens, non seulement du Québec, mais du Canada, a été souillée par ce refus de la Cour suprême de m'entendre», a-t-il

ajouté lors d'un entretien téléphonique. «Cela veut dire que la Cour suprême avalise le droit [des parlements] de souiller la dignité d'un citoyen partout au Canada», a estimé Yves Michaud.

Le 13 décembre 2000, le fervent militant souverainiste avait profité des États généraux sur le français pour tenir des propos controversés au sujet des Juifs. Le lendemain, les députés avaient adopté une motion dénonçant ce qu'on a décrit comme des «propos inacceptables à l'égard des communautés ethniques».

M. Michaud a demandé à être entendu par l'As-

Remise en liberté des personnes accusées de crime violent

Le fardeau de la preuve appartiendra aux accusés

Harper annonce un autre volet de son programme sur la loi et l'ordre

LIA LÉVESQUE

Le gouvernement conservateur a voulu donner un grand coup, hier, en annonçant presque simultanément dans trois villes du pays qu'il renverserait le fardeau de la preuve lors des enquêtes sous caution dans les cas de crimes commis avec une arme à feu.

Le premier ministre Stephen Harper l'a annoncé à Toronto; le ministre des Travaux publics Michael Fortier l'a annoncé à Montréal et le ministre de la Justice Vic Toews a déposé sa réforme à la Chambre des communes, à Ottawa.

La mesure vise à renverser le fardeau de la preuve lorsque le tribunal se penche sur une demande de caution formulée par un accusé soupçonné d'un crime grave perpétré avec une arme à feu.

Les crimes visés sont tentative de meurtre, vol, agression sexuelle grave, enlèvement, prise d'otage, extorsion ou décharge d'une arme à feu avec intention de blesser, a précisé le ministre Fortier.

À l'heure actuelle, c'est le procureur de la Couronne qui doit démontrer que l'accusé ne doit pas être libéré sous caution parce qu'il représente un danger pour la société.

En vertu du projet de loi, il appartiendra à l'accusé de démontrer au juge qu'il peut être remis en liberté sans risque pour la société, a expliqué en conférence de presse le ministre Fortier.

Il a précisé que depuis le début de l'année, sur le territoire desservi par la police de Montréal, près de 900 crimes ont été commis avec une arme à feu, dont 40 meurtres et 30 tentatives de meurtre.

Le ministre fédéral des Travaux publics est convaincu que le renversement du fardeau de la preuve aura des effets tangibles en matière de sécurité du public. «Ca va certainement réduire le nombre de personnes qui seront en liberté alors qu'elles auront



J.P. MOCZULSKI REUTERS

Flanqué du premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, et du maire de Toronto, David Miller, le premier ministre Stephen Harper a annoncé que son gouvernement renversera le fardeau de la preuve lors de l'enquête sur remise en liberté dans le cas de crimes violents.

commis un des crimes que j'ai énumérés. Donc, ça va réduire le nombre de personnes en liberté qui seraient susceptibles de récidiver.»

Interrogé par la presse, M. Fortier a assuré qu'il n'y avait «pas de lien» entre cette annonce faite par le gouvernement fédéral et les nombreuses arrestations faites la veille au Québec dans le monde de la mafia. «Sévir

contre les crimes liés aux gangs, aux armes à feu et aux drogues a été l'une des priorités du nouveau gouvernement du Canada depuis son entrée en fonction», mentionne-t-on dans le communiqué remis à la presse.

Presse canadienne

La mafia italienne de Montréal avait des contacts dans une quinzaine de pays

ALEXANDRE SHIELDS

Avant d'être mise à mal par l'opération policière de mercredi, la mafia italienne basée dans la région montréalaise avait établi des contacts dans au moins une quinzaine de pays, réseau qui lui permettait d'importer sans discontinuer des quantités importantes de cocaïne, d'exporter de la marijuana et d'engranger des millions de dollars à l'abri du fisc. Des sommes que l'Agence du revenu du Canada veut maintenant récupérer.

Les membres de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé ont d'ailleurs livré hier quelques exemples des gros coups orchestrés par le clan mafieux. Ainsi, le 23 janvier 2005, les forces de l'ordre ont saisi 218 kilogrammes de cocaïne à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. La drogue était arrivée à bord d'un vol en provenance d'Hali. Une autre saisie de 38 kilogrammes de cocaïne, le 30 janvier dernier, a aussi été effectuée à l'aéroport. La drogue était cette fois dissimulée dans un conteneur de nourriture sur un vol en provenance du Venezuela.

Dans ces cas, les complices du clan mafieux devaient détourner les conteneurs, ou encore les bagages spécialement identifiés, afin d'éviter les contrôles. Dans certains cas, les deux agents mêlées aux complots, dont une travaillait à l'accueil des voyageurs internationaux, facilitaient l'entrée aux «courriers» qui transportaient la drogue. «Dans chacun de ses complots, l'organisation avait remis aux courriers des cartes de douanes permettant de passer sans encombre la frontière», a précisé hier Michel Aubin, de la division du crime organisé de la Gendarmerie royale du Canada. On a aussi expliqué que les «stratagèmes» des employés corrompus étaient bien connus des enquêteurs et que ceux-ci possédaient une «preuve détaillée», sans toutefois en préciser la teneur. Une agente, Marie-Lyne Béliveau, 27 ans, était toujours recherchée au moment de mettre sous presse.

Jean-Paul Bergeron, directeur de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), section Québec, s'est d'ailleurs voulu rassurant hier en soulignant que les procédures de sécurité à l'embauche seraient éva-

luées à l'ASFC, mais pas nécessairement modifiées. «On ne dit pas qu'il n'y en aura plus, mais on prend les mesures pour éviter qu'il y en ait encore», a-t-il dit.

Par ailleurs, depuis deux ans, d'autres tentatives d'importation de cocaïne en provenance de la Jamaïque, de la République dominicaine, de Cuba et du Mexique ont avorté, ou alors les cargaisons ont été interceptées. Le clan sicilien de Montréal avait donc tissé des liens avec plusieurs fournisseurs à l'étranger.

Les enquêteurs ont été avertis de chiffres sur les profits que généraient les activités illicites. Toutefois, à eux seuls, les paris illégaux auraient rapporté plus de 25 millions de dollars en 18 mois. Le serveur qui gérait les transactions était situé à Kahnawake. D'abord situé à l'extérieur du Canada, le serveur en question a été ramené à un certain moment à Kahnawake. Dix personnes ont été accusées relativement à ces paris illégaux.

Un total de 24 autres individus devront aussi répondre à des accusations relativement au trafic de marijuana en direction des États-Unis. L'enquête a révélé que le groupe s'approvisionnait dans la région de Laval et de Montréal et utilisaient des passeurs d'origine amérindienne pour transporter le cannabis vers la Floride, en utilisant le territoire d'Akwesasne.

Et maintenant que le réseau a été pratiquement démantelé, l'Agence du revenu du Canada estime que de fortes sommes d'argent pourraient être récupérées. En effet, 24 mandats de perquisitions ont été délivrés en vertu de la loi sur l'impôt. M. Meunier a indiqué que des dossiers font l'objet d'enquêtes et de recouvrement pour des revenus non déclarés de 4,5 millions \$. Des avis de cotisation et de saisie pour 2,5 millions \$ ont été remis à qui de droit. Les autorités ont aussi effectué mercredi 36 perquisitions afin de trouver davantage de preuves «en matière de produits de la criminalité», et il est possible que d'autres accusations soient portées.

Sur les 91 mandats d'arrestation émis, 74 personnes ont déjà été interpellées et 17 autres sont toujours recherchées. La police recherche entre autres Lorenzo Giordano, 43 ans, le seul qui soit accusé de tentative de meurtre.

Le Devoir

Harcèlement psychologique

Pierre Marois et son accusatrice s'entendent

ALEXANDRE SHIELDS

Une entente à l'amiable a finalement été conclue dans l'affaire des plaintes pour harcèlement psychologique déposées par la directrice des communications de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), plaintes qui visaient directement le président de l'organisme, Pierre Marois.

Mme Ginette L'Heureux retire ainsi les plaintes déposées devant la Commission des normes du travail il y a deux ans et met fin à l'instance devant la Commission des relations du travail. «Dans cette entente, la Commission [des droits de la personne et des droits de la jeunesse] reconnaît que les différences de points de vue entre l'organisme et Ginette L'Heureux ont été perçues par cette dernière comme du harcèlement psychologique l'ayant amenée à déposer des plaintes pour harcèlement psychologique et pratique interdites», a aussi fait valoir la CDPDJ dans un communiqué émis hier.

Toutes les parties dans ce litige ont refusé de dévoiler les détails de l'entente intervenue. «Il y a des compensations» de prévues, a toutefois précisé une porte-parole de la CDPDJ, Nancy Turgeon. Celles-ci imposent notamment à la Commission de rembourser «des soins de santé [encourus par Mme L'Heureux] qui ne sont pas couverts par l'assurance régulière de la Commission».

Ginette L'Heureux, qui réintégrera complètement ses fonctions de directrice des communications au début du mois de janvier, travaillera en outre quatre jours par semaine jusqu'en octobre 2007, a ajouté M. Turgeon. Elle devra probablement retravailler avec M. Marois, puisque celui-ci retrouvera son poste de président de la CDPDJ le 11 décembre, après un retrait volontaire de 14 mois. Comme son mandat se terminait en août dernier, l'Assemblée nationale devra prochainement désigner son successeur.

«Je suis exonéré de tout blâme. Ma réputation, mon honneur et mon intégrité étaient en cause», a souligné M. Marois par voie de communiqué. Ce dernier a aussi écorché le travail des médias dans cette affaire, estimant qu'il a été «trop souvent marqué d'erreurs, de faussetés et quelques fois de déclarations mesquines et lâches».

«À quelques anciennes collègues qui ont tenu des propos déplacés ou carrément mensongers, je leur dis qu'elles devraient être capables de trouver en elles-mêmes ce qu'il leur convient de faire», a-t-il écrit à l'endroit de ces collègues de la CDPDJ.

Ginette L'Heureux s'est quant à elle dite «satisfaite» par cette entente. Selon elle, l'essentiel était que la Commission des normes reconnaisse que la plainte était «fondée» et que la Commission des relations de travail accepte de se pencher sur celle-ci. «Maintenant, on tourne la page», a-t-elle expliqué.

Le Devoir

RCI viva

Le nouveau service Internet de Radio Canada International

Une fenêtre essentielle en huit langues sur le Canada pour les futurs et nouveaux immigrants, en webradio et en baladodiffusion.

www.RCInet.ca

LES ACTUALITÉS

Montréal songe à remplacer les 18 CLD par une structure unique

Le projet à l'étude hérisse au plus haut point les partisans du maintien des entités locales

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le comité exécutif de la Ville de Montréal a donné le feu vert hier à un projet-pilote d'utilisation des sacs de plastique pour le recyclage dans l'arrondissement Ville-Marie, contrairement aux recommandations formulées le mois dernier par une commission d'élus.

Des études démontrent pourtant que la collecte au moyen de sacs de plastique, soit pêle-mêle, offre un moins bon rendement, notamment parce que 11 % des matières acheminées par des sacs sont rejetées au centre de tri, contre seulement 2 % pour les bacs.

Tout en reconnaissant cet impact négatif, le responsable de l'environnement à la Ville, Alan DeSousa, fait valoir que la méthode est plus *user friendly* et pourrait être bénéfique pour la propreté des rues. «On veut tester l'hypothèse. Si cela fonctionne bien, on va tirer des conclusions et cela pourrait nous guider quand les autres contrats arriveront à échéance en mars 2008», fait valoir M. DeSousa. Le projet permettra d'analyser le taux de rejet au centre de tri, l'effet sur le volume de matières recyclées et l'impact sur la propreté des rues, précise M. DeSousa.

Quelque 6000 tonnes de matières recyclées devraient être recueillies, dont la moitié dans Ville-Marie et l'autre moitié à Verdun et Montréal-Nord, qui utilisent déjà le sac de plastique. Ce mode de collecte est cependant plus coûteux que le bac vert, où les matières sont triées par les résidents. Le tri coûte en effet 50 \$ la tonne, alors que le prix varie entre 17,50 et 34,65 \$ pour les matières recueillies avec un bac vert, selon la firme qui les traite. La Ville a d'ailleurs accordé hier trois contrats pour le tri des matières recyclables, au montant de neuf millions, alors qu'il en coûtait auparavant 21 millions.

Le projet-pilote dans Ville-Marie octroie le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. «C'est un non-sens. On vient d'avoir une grande consultation, qui ne recommande pas le sac, et on va dans l'autre sens un mois plus tard. L'idée d'un projet-pilote est absurde. Le recyclage nécessite un travail d'éducation de longue haleine. On vient changer les habitudes, et si cela ne donne pas de bons résultats, on va encore changer», déplore le directeur du Front, Robert Ménard.

Montréal a par ailleurs annoncé hier qu'on organisera un concours de design pour concevoir un nouvel outil de collecte sélective afin de remplacer le bac vert. «On veut tenir compte de la nouvelle réalité, alors qu'il faut augmenter la quantité de matières recyclées tout en tenant compte de la propreté et de nos hivers», explique M. DeSousa.

La Commission d'élus municipaux recommandait de remplacer le bac vert de 64 litres par un bac roulant, là où la configuration des logements s'y prête, soit sur environ 60 % du territoire. «L'outil proposé par le concours de design offrira quant à lui une solution pour répondre aux problèmes rencontrés sur les 40 % restants du territoire», indique M. DeSousa.

Le Devoir

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Montréal jongle avec l'idée de créer une agence à but non lucratif chargée du développement économique, à qui elle transférerait certains de ses fonctionnaires, afin d'agir comme centre local de développement (CLD) de toute l'île de Montréal, en remplacement des 18 CLD qui existent actuellement.

Le scénario a été étudié dans le cadre de la Revue des activités, services, opérations et programmes (RASOP), mais n'a pas été retenu pour le moment. L'hypothèse d'un grand CLD pour l'ensemble de l'île sera d'ailleurs discutée aujourd'hui dans le cadre du colloque de Projet Entrepreneur Montréal, un groupe d'experts indépendant qui doit formuler des recommandations à la Ville en mars prochain.

L'idée hérisse au plus haut point les 18 CLD (dont neuf sont des corporations de développement économique et communautaire). «Il est regrettable

qu'on ne tienne pas compte de l'importance que le soutien à l'entrepreneuriat soit ancré dans les réalités propres à chaque arrondissement ou ville reconstituée de l'île», écrivent les représentants des 18 CLD dans une lettre ouverte.

Le gouvernement du Québec verse chaque année à l'agglomération montréalaise quelque 12 millions pour le soutien au développement économique, qui sont ensuite répartis entre les 18 CLD. Ces derniers craignent que la ville ne réoriente ces fonds vers une agence montréalaise. «C'est tentant pour la Ville de dire: "On prend cet argent, on finance en partie nos services en créant une agence où on transfère des fonctionnaires." C'est autant d'argent de moins que la Ville aurait à débours», fait valoir le directeur du Regroupement économique et social du Sud-Ouest (qui agit à titre de CLD), Pierre Morissette.

Les CLD s'opposent fermement à «toute reconfiguration du réseau qui ne tient pas compte de

l'ancrage du développement économique au niveau local», poursuit M. Morissette.

L'idée est cependant loin d'être mûre. «Ce sont des éléments proposés pour permettre la discussion. [...] Ce n'est pas quelque chose de fixé à l'avance», fait valoir le responsable du développement économique à la Ville de Montréal, Alan DeSousa, soulignant que cette hypothèse a été soulevée au niveau administratif et non politique. «Ce n'est pas un sujet actif au niveau politique», poursuit M. DeSousa, sans écarter l'idée pour autant.

Le responsable du dossier au service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Jean Savard, précise pour sa part que le travail n'est pas encore complet et qu'il faudra attendre le dépôt du rapport du groupe indépendant Projet Entrepreneur Montréal (où siègent notamment deux fonctionnaires municipaux). «Le RASOP, de toute évidence, n'a pas tranché», explique M. Savard.

Le Devoir

La Cour suprême et les services en français

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — La Cour suprême décidera si les agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) doivent offrir des services en français partout au Nouveau-Brunswick, seule province bilingue du pays.

Le plus haut tribunal du Canada a accepté jeudi d'entendre l'appel présenté par la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SAANB) et Marie-Claire Paulin, une citoyenne de Moncton qui n'a pu être servie en français lorsqu'elle a été interceptée près de Woodstock, dans l'ouest de la province, en mai 2000.

Au Nouveau-Brunswick et dans la plupart des provinces, c'est la GRC qui joue un rôle équivalent à celui de la Sûreté du Québec et de la Police provinciale de l'Ontario. Frederickton a signé avec la police fédérale un contrat qui s'étire jusqu'en 2012.

En novembre 2005, la juge Johanne Gauthier, de la Cour fédérale, a donné raison à la SAANB et à Mme Paulin en ordonnant à la GRC d'offrir des services bilingues partout au Nouveau-Brunswick. La magistrate faisait remarquer que la police fédérale accomplit une «fonction gouvernementale» dans la province.

Depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, en 2002, la province a l'obligation de s'assurer que les policiers puissent communiquer avec le public en anglais ou en français, a estimé la juge Gauthier.

En mai dernier, la Cour d'appel fédérale a toutefois renversé le jugement. La GRC n'est qu'un exécutant et c'est le gouvernement néo-brunswickois qui a la responsabilité d'appliquer ses propres lois en imposant des obligations linguistiques à la police fédérale s'il le faut, a soutenu le tribunal.

La Cour suprême du Canada entendra le litige au cours des prochains mois.

Presse canadienne

Dégraissage: l'opposition hurle à l'improvisation

CLAIRANDRÉE CAUCHY

L'opposition à l'hôtel de Ville de Montréal juge que la cure minceur de l'appareil administratif annoncée avant-hier par l'administration Tremblay-Zampino sent l'improvisation et que les économies de 300 millions en trois ans annoncées demeurent hypothétiques.

«Les seules mesures qui ne sont pas conditionnelles, ce sont les hausses de taxes et les coupures de services», a soutenu la porte-parole de Vision Montréal, Nushig Eloyan. Une part des économies projetées provient du «délestage» de certaines activités à Québec, tel le contrôle de la qualité de l'air, l'inspection des ali-

ments ou encore l'intégration des nouveaux arrivants, précise Mme Eloyan. Voilà 35 ans que Montréal exige que le gouvernement compense pleinement Montréal pour de telles activités. «On se demande si ce n'est pas de la crédulité de [la part de M. Tremblay] de croire qu'il aura satisfaction sur tous les points», s'interroge Mme Eloyan.

Vision Montréal note que l'abolition de 1000 postes par attrition fera elle aussi l'objet de discussions avec les syndicats. Tout en critiquant la diminution de services et la perte d'expertise que les coupures de postes pourraient engendrer, la porte-parole de l'opposition officielle a jugé cette décision «nor-

male pour une administration responsable». «Il faut absolument le faire en début de mandat, et non laisser le temps passer et arriver en Superman pour sauver les meubles», a fait valoir Mme Eloyan.

Son collègue François Purcell, qui agit à titre de chef intermédiaire du parti, déplore la diminution de services aux plus démunis, notamment avec l'abandon de l'aide aux sinistrés. «Que gagne le citoyen aujourd'hui?», s'est interrogé M. Purcell, soulignant que les contribuables se verront refiler une partie de la facture, notamment par une hausse du nombre de contraventions.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
100 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322
Télécopieur: 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com

Conditions de paiement : cartes de crédit

307
LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion"
achète à domicile livres de qualité
en tout genre. (514) 914-2142
4487 de la Roche-Mt-Royal

380
ON DEMANDE

CHERCHONS À RETRACER

Geneviève Demers (Nicci)
70 ans, ou ses fils Mario et
Daniel (décédés). Quiqueon
aurait de l'information à leur
sujet, svp contacter :

JACKIE
(250) 758-7096
(trois virgules)
Récompense offerte

529
OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS

529
OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS

LES ACCORDS DU VERSEAU ENR.
TOUT POUR LE PIANO DEPUIS PLUS DE 24 ANS

Accords — Réparation — Transport
Achat / Vente — Estimation — Garantie écrite

Spécialité : Restauration de piano mécanique

Tél. : (514) 250-0838 ou 1 888 742-9491
Infos : lesaccordsduverseau@msn.com

Pour publication
section décès

necrologie@lememorial.com
2190, rue Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2H 1K3
(514) 525-1149
Télécopieur : (514) 525-7999
www.lememorial.com

Le mémorial
Tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30

101
PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
LE CHENONCEAU

Agpt rebail
en lot en 2004.
1 chambre à coucher,
cuisine de rêve.
Deux pas de la rue Laurier.
Spacieux et lumineux.
490 000\$

514 917-3933
514 984-5850

105
PROPRIÉTÉS À REVENUS

INVESTISSEMENTS Région QC.
Revenu à l'année par location.
Chalet champêtre, lac renommé.
Motoneige, piste cyclable, golf.
www.duproprio.com
36205 # 36206
251 000\$ négo.
INFO: 418-608-6001

121
ESTRIE

MANSONVILLE

Chalet 4 saisons plain-pied,
3 ch et maisonnette d'invités,
très éclairé, foyer, beau ter-
rain, privé, cul-de-sac, 5
acres, vue splendide, la
sainte paix entre les mon-
tagnes de Jay Peak, Owl's
Head et Sutton. Chevreuil et
originaux fournis. 229 000\$

LINDA BREESE
450-522-3800
Royal LePage

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

- CARRÉ ST-LOUIS
Magnifique 7 1/2 1500 pc
3 ch, ét. silencieux, très lumineux.
Pl. bois, 4 électros, 3 c.c. fermées.
2 balcons, climatisé, chauffage.
Syst. d'alarme, mi-déc.
1850\$m 514-849-4580

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

WESTMOUNT

LE BOULEVARD
IMMEUBLE PRESTIGE
Grands 3 1/2 5 1/2 - Penthouse.
Chauffé, planchers bois, deux
salles de bain. Belle cuisine,
ascenseur, buanderie.

TÉL : 514-730-1826
TÉL : 514-483-4765
Immo.ciprian@videotron.ca

PLATEAU
BORDEAUX-CARTIER

4 1/2 5 1/2
TRIPLEX, grands app.
Rénovés, entrée
lav. sech. 700-800 p.c.

514-688-3565
514-928-0688

3110 LINTON - 4 1/2
2 c.c. fermées, rénové.
Eau chaude, éqpt. chauffé.
Libre. 514-271-4168

**DISCRIMINATION
INTERDITE**

La Commission des droits de la
personne du Québec rappelle que
lorsqu'un logement est offert en lo-
cation (ou sous-location), toute per-
sonne disposée à payer le loyer et à
respecter le bail doit être traitée en
pleine égalité, sans distinction,
exclusion ou préférence fondée sur
la race, la couleur, le sexe, la gross-
esse, l'orientation sexuelle, l'état civil,
l'âge du locataire ou de ses en-
fants, la religion, les convictions
politiques, la langue, l'origine
ethnique ou nationale, la condition
sociale, le handicap ou l'utilisation
d'un moyen pour pallier ce handi-
cap.

LONGUEUIL, SOUS-LOCATION
4 1/2 sur 2 étages, 2 c.c. Sous-sol
sdb + salle d'eau. Gar. + Stm. est.
Cour ext. N-chauff. n-éclairé.
Poss. meubl. 1175\$m Libre Dec.
514-582-0651 450-674-1331

MÉTRO CRÉMAZIE 7 pi/2
Rez-de-chaussé. Rénové, peint.
Boiseries, chûne, vitraux, pl. bois.
arc. Déc. 1195\$m 514-327-7474

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

CENTRE-VILLE

Luxueux 1750 pc sur St-
Hubert. Meublé ou non.
2 étages. Haut plafonds.
3c.c. 1s.de b. Bidet,
douche et bain séparés.
Pl. de c., salon-salle à m.
6 électros. 2 terrasses.
Extras. Stat. 1825\$
jusqu'en juin-poss. nov.

MURIELLE FABIEN
514-271-1912

N.D.G. Est, 6 1/2 Haut de duplex
Secteur tranquille, près piste cyclo-
ble; pas d'animas, non-fumeur
Libre. 950 \$ non chauffé.
514 488 3087

OUTREMONT - Près UdeM
Très beau 7 1/2 rénové à neuf.
2e de duplex, 4 électros. Garage.
1 800\$ chauffé. Dec. 514 278-0639

PETITE PATRIE
4 1/2 ensoleillé, pl. bois franc.
2 balcons. Près métro Beaubien
et marché Jean-Talon.
Libre. 514-279-4679

PLATEAU des Érables 6 1/2
7 1/2 Près Marie-Anne.
2 beaux logements frais rénovés.
Nouvelles cuisines et sdb. S-lav.
Gr. balcon. Belle rue boisée.
1200\$m 1300\$m 514-525-7423

ROSEMONT - Beau grand 6 1/2
Tout rénové. Rue boisée. Quartier
calme et paisible. Services à prox.
Déc. 950\$. 514 728-8338

VILLERAY (MÉTRO JARRY).
4 1/2, 1 c.c. fermée.
Pl. bois franc S. de b. rénovée.
Décembre ou janvier.
600 \$. 514 387-0351

VILLERAY MÉTRO JARRY
Magnifique 8 1/2 3 c.c. et plus.
R-4-c. S-sol fini. Pl. bois, cachet.
2 états. Semi-meublé ou meublé.
1750\$m négo. Chauffé.
514-814-5104

SOUS-LOCATION

PLATEAU MÉTRO MONT-ROYAL
5 1/2 H-duplex, lumineux, calme.
2 c.c. Luxueux. Meublé, il éqpté.
Déc à Juin 07. Il inclut. Ref.
1600\$ 514-844-8449

164
CONDOMINIUMS À LOUER

PLATEAU Idéal prof. invitt., stag.
cadres. 3 1/2 It confort, meublé.
Vais., literie, a/c, cuis. inox.
Lavabo. Internet h-vit. Câble+
sat. Métro Laurier, 2 min.
Université. Quartier Latin. Tarif
à la semaine. Visa, MC, Amex
514-886-8102

TREMBLAY - Pied Montagne
Condo (gris) chauffé, éqpté.
1 min. des gondoles. Loc. saison.
514 235-0271 Maysee

167
MEUBLÉS

AHUNTIC - 4 1/2
Court/moyen terme. Prix services.
Asc. Garage. 950\$ tout compris.
450 462-3804

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE
À LOUER

*** PARIS XVe ***
Superbe appart. 3^e, meublé an-
cien, 1 éqpté, 2-4 pers., parc.
Disp. sem./mois. (450) 968-0282

À PARIS - Marais 400 euros/sem
Provence - Toulon 400 euros/sem
xyzapi@yahoo.fr

CARPENTRAS en Provence.
Près Avignon. Joli et grand 3^e
Centre-ville. 514-680-3600

176
CHALET À LOUER

ESTRIE CHALET II ÉQUIPÉ
Spa. Sports d'hiver, ref. site
www.chaletsaicour.ca/chaletfac
webster/index.shtml 514-299-2096

LANAUDIÈRE 4 pers. en forêt.
Châteaux et intne.
Libre du 22 décembre au 6 janvier.
1 500\$ 514 614-1279

ST-ALPHONSE en montagne.
3 c.c., foyer, tout éqpté.
www.chaletsaicour.ca
Lanaudière PL-1987 514 614-1279

ST-DONAT - 5 km pentes de ski
3 c.c. 2 sdb. foyer, chauff. élect.
Ti éqpté. Il inclut. 500\$/sem.
Min. 4 sem. 514 277-2402.

210
COMMERCE À VENDRE

BOULANGERIE ARTISANALE
à Chéniville (Outaouais). Beau-
coup de potentiel. Clientèle très fi-
dèle. Équipe d'employés auto-
nomes. 80 000 \$ tout inclus. Infos:
Olivier Dufresne 418 529-3821

529
OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS

À VOTRE SERVICE
Chauffeur privé, garde du corps.
Escorte, expérience policière.
Discrétion et intégrité. Pour info.
Robert 514-295-2544

530
COURS

ATELIER D'ÉCRITURE À MTL
Sylvie Massicotte 450-247-0489

542
MASSOTHÉRAPIE

ABONDANCE ET CRÉATION
Massage énergétique tantrique axé
sur l'expansion de votre énergie.
Du mardi au samedi, 2 ou 4 mains.
Pour HFC-PL
Jade 514-632-1382
lesjadesdelajade@videotron.ca

MONA Nouveau studio !
Massage professionnel.
Très bonne ambiance.
4804B ave du Parc 514 271-0999

**FONDATION
JEUNES
ET SOCIÉTÉ**

**LES ENFANTS DU MONDE
ONT BESOIN DE VOTRE AIDE**

▲ comme coopérant
▲ comme bénévole
▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240

Nous vous aiderons à les aider

www.monde.ca

AVIS
À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre
connaissance de votre annonce et
nous signaler immédiatement toute
anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable
des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

560
ENTRETIEN, RÉNOVATION

ENTREPRENEUR RETRAITE
Pour vos projets de salle de
bains, cuisine, sous-sol et autres
J. Massé : 514-745-0593
RBQ: 8157-2117-38

575
DÉMÉNAGEMENTS

G. JODOIN TRANSPORT INC.
Déménagements de tous genres
Assurance complète 514-253-4374

695
AUTOMOBILES

PATHFINDER 2004 A1
Intérieur cuir, éqpté 60 000km
24 500\$ 514-299-2096

Association québécoise
des troubles d'apprentissage
« J'ai bûché très fort
pour réussir mes
études... j'apprends
différemment »

www.aqeta.qc.ca

Montréal
Aujourd'hui
4 Généralement
ensoleillé.

Ce soir
-6 Ciel dégagé.

Demain
8/3 Passages
nuageux.

Dimanche
8/3 Pluôt nuageux.

Lundi
10/-7 Averses, pdp
40%.

Québec
Aujourd'hui
3 Passages
nuageux.

Ce soir
-7 Ciel dégagé.

Demain
5/-4 Passages
nuageux.

Dimanche
6/-3 Ciel variable.

Lundi
8/-9 Faible pluie,
pdp 60%.

Gatineau
Aujourd'hui
4 Généralement
ensoleillé.

Ce soir
-5 Ciel dégagé.

Demain
8/3 Passages
nuageux.

Dimanche
7/3 Pluôt nuageux.

Lundi
10/-6 Averses, pdp
60%.

Météo Média
mteomedia.com

Le lever du soleil: 7h05
Coucher du soleil: 16h17

Canada

	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var -18/-22	Nua -20/-25	Londres	Nua 14/9	Plu 16/13
Moncton	Sol 5/-5	Sol 6/-1	Los Angeles	Sol 19/7	Var 18/7
Saint-Jean	Sol 6/-4	Sol 7/5	Mexico	Sol 17/4	Sol 18/4
Toronto	Sol 7/0	Sol 11/5	New York	Sol 13/3	Sol 13/5
Vancouver	Ave 6/2	Var 4/-3	Paris	Plu 14/10	Plu 14/14
Winnipeg	Sol -1/-16	Sol -8/-15	Tokyo	Sol 12/8	Nua 12/8

© MétéoMédia 2006

**Les prévisions météo, chaque
jour, par courriel.**

Recevez tous les jours notre bulletin
météo gratuit MétéoDirect afin d'obtenir
les prévisions locales détaillées.

Abonnez-vous sur mteomedia.com
dès aujourd'hui.



LE MONDE

Adieu populaire à Beyrouth pour Gemayel

Des centaines de milliers de Libanais se sont rassemblés sur la place des Martyrs

Beyrouth — Le Liban a organisé hier un adieu populaire à Pierre Gemayel, le ministre chrétien assassiné mardi, lors d'un immense rassemblement à Beyrouth que le camp antisyrrien a transformé en démonstration de force contre l'opposition alliée de la Syrie.

Une foule énorme, sous une marée de drapeaux libanais rouges et blancs frappés du Cèdre, s'est rassemblée sur la grande place des Martyrs, dans le centre de la capitale, tout près de la cathédrale Saint-Georges des Maronites où ont été célébrées les obsèques.

Puis la foule a écouté les dirigeants antisyrriens du Liban, défiant sur une estrade protégée d'une vitre pare-balles, lancer des diatribes contre la Syrie et promettre que cet assassinat ne resterait pas impuni.

Brandissant des portraits du défunt, la foule, estimée à des centaines de milliers de personnes par les médias, avait convergé depuis le matin sur la place des Martyrs, conspuant la Syrie, piétinant des portraits du président Lahoud et du chef de l'Etat syrien Bachar al-Assad.

Une cérémonie dans la cathédrale a rendu hommage au ministre, dont le cercueil a été porté à travers la foule, accompagné de la famille vêtue de noir, pour être déposé face à l'autel.

Le patriarche maronite Nasrallah Sfeir a célébré l'office. Lu en français, un message du pape

Benoît XVI a dénoncé «l'acte inqualifiable» qui a coûté la vie à Pierre Gemayel.

Aux premiers rangs, avaient pris place le président du Parlement Nabih Berri, le chef de la majorité parlementaire antisyrienne Saad Hariri, Walid Joumblatt et le premier ministre Fouad Siniora, aux côtés de personnalités étrangères. Le président Lahoud était absent.

L'assassinat de Pierre Gemayel, ministre de l'Industrie et député de la majorité, abattu par balles à 34 ans, fait craindre une nouvelle déstabilisation du Liban. Les capitales occidentales, dont Washington et Paris, ont renouvelé leur soutien au gouvernement Siniora.

Les appels au calme se sont multipliés depuis mardi dans la classe politique, tandis que les dirigeants antisyrriens désignaient la main de Damas dans cet attentat. La Syrie a démenti toute implication.

Pierre Gemayel est la cinquième personnalité antisyrienne tuée depuis l'attentat qui avait coûté la vie, le 14 février 2005, à l'ancien premier ministre Rafic Hariri, pour lequel des responsables syriens et libanais ont été mis en cause.

Un mois plus tard, le 14 mars, un rassemblement d'un million de personnes sur la place des Martyrs avait précipité le départ des troupes syriennes du Liban.

Agence France-Presse

Des attentats en série font plus de 150 morts à Bagdad

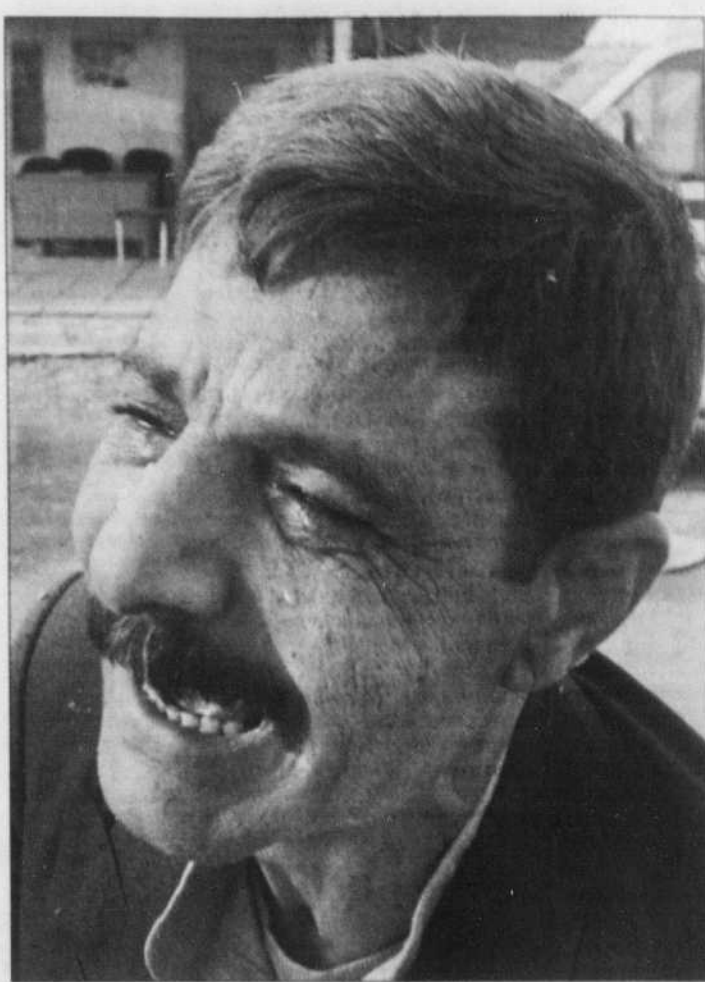
Les autorités décrètent un couvre-feu dans la capitale irakienne

Bagdad — Une vague d'attentats s'est abattue hier sur le quartier chiite bagdadi de Sadr City, où, selon le ministère de l'Intérieur, six attentats à la voiture piégée ont fait au moins 152 morts et 201 blessés, poussant les autorités à décréter un couvre-feu dans la capitale.

Le ministère de la Santé, cible d'une attaque dans l'après-midi, a fait savoir que le bilan pourrait s'alourdir. «Beaucoup de morts, réduits à un amas de débris humains, n'ont pas encore été comptés», a déclaré le ministre Ali al-Chemari.

C'est de loin l'attentat le plus grave en Irak depuis le début de l'année et le plus meurtrier en un seul endroit depuis la fin de la guerre, en 2003. Ces explosions, suivies par des tirs de mortier visant une enclave sunnite voisine, survenaient au moment où des activistes armés attaquaient le ministère, contrôlé par les chiites. Six véhicules stationnés contenant chacun près d'une demi-tonne d'explosifs ainsi que des obus de mortier ont ravagé le secteur, détruisant des rues entières et semant la mort dans un marché très fréquenté de Sadr City, a déclaré le général Jihad al-Djabori, du ministère de l'Intérieur, à la télévision publique irakienne.

Des obus de mortier ont également atterri à proximité et des habitants ont intercepté un septième véhicule qui, selon eux, était conduit par un candidat au suicide, a ajouté le général Djabori. Les déflagrations ont éparpillé dans les rues lambeaux de chair humaine et pièces de métal tordues, provoquant en outre des incendies. Sadr City est le fief de l'imam radical chiite et chef de milice Moqtada Sadr.



KAREEM RAHEEM REUTERS

Un père pleurait la mort de son fils hier à Bagdad.

La télévision nationale irakienne, citant une source au ministère de l'Intérieur, rapporte que les autorités ont décrété un couvre-feu d'une

durée indéterminée à Bagdad. Cinq personnes ont été blessées au ministère de la Santé, situé à environ cinq kilomètres de Sadr City,

a indiqué une source au ministère de l'Intérieur. Des activistes ont tiré sur le bâtiment au mortier, à la grenade RPG et à la mitrailleuse, une des attaques les plus audacieuses menées par les insurgés depuis l'invasion de l'Irak, en 2003.

L'arrivée d'hélicoptères de combat et de soldats américains a permis de disperser les assaillants.

Peu après, une dizaine d'obus de mortier se sont abattus sur Adhamiya, une enclave sunnite située dans l'est de Bagdad, majoritairement chiite. Le ministère de l'Intérieur a dit ignorer si ces tirs avaient fait des victimes.

Le ministère de la Santé est dirigé par des partisans de Sadr, dont l'Armée du Mehdi est accusée d'exactions par la minorité sunnite. Des centaines de personnes sont victimes chaque semaine, à Bagdad, d'escadrons de la mort.

Le vice-ministre de la Santé, Hakim al-Zamili, membre du parti de Sadr, se trouvait au ministère lors de l'attaque. Il avait échappé lundi à une tentative d'assassinat.

D'après al-Zamili, le ministère, souvent attaqué, ne l'avait jamais été de manière aussi soutenue. Il pense que les activistes tentent de créer un corridor sécurisé reliant Adhamiya à la rive occidentale du Tigre, majoritairement sunnite.

«Nous avons demandé aux commandants de l'armée d'intervenir pour empêcher les insurgés de nous attaquer mais on ne nous a pas répondu. Un vaste complot terroriste vise à séparer Bagdad-Est de Bagdad-Ouest», a-t-il dit.

Agence France-Presse et Reuters

Les Palestiniens proposent une trêve partielle à Israël

Gaza — Les principaux groupes palestiniens ont proposé à Israël d'arrêter les tirs de roquettes sur le territoire de l'Etat hébreu en échange de la fin des offensives de Tsahal dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, a-t-on appris hier de source palestinienne autorisée.

Khader Habib, dirigeant du Jihad islamique, a annoncé que ces groupes, parmi lesquels le Hamas, au pouvoir depuis le printemps dernier, et le Fatah du président Mahmoud Abbas, étaient tombés d'accord sur cette proposition lors d'une rencontre avec le premier ministre Ismaïl Haniyeh.

«Pour le bien de l'intérêt national

palestinien [...] s'est dégagée une position en faveur d'un retour au calme par l'arrêt des tirs de roquettes (sur Israël) en échange de la fin de l'agression contre notre peuple à Gaza et en Cisjordanie», a déclaré Habib. Il a ajouté que cette décision n'entrerait en vigueur qu'après la fin des opérations israéliennes.

La proposition de trêve concerne uniquement les tirs de roquettes et non les autres opérations comme les attentats suicides. Habib a précisé que Haniyeh présentera cette proposition à Abbas, qui la transmettra ensuite aux Israéliens.

Reuters

Darfour: la CPI dit avoir assez de preuves pour des inculpations

La Haye — Le procureur en chef de la Cour pénale internationale a annoncé hier avoir presque bouclé son enquête sur des crimes de guerre commis au Darfour, région de l'ouest du Soudan, et disposer d'assez de preuves pour émettre des inculpations sous peu.

«En nous fondant sur un examen minutieux de toutes les preuves collectées et de leurs sources, nous avons déterminé les incidents les plus graves et certaines des personnes qui peuvent être considérées comme pénalement responsables», a déclaré Luis Moreno-Ocampo dans un discours prononcé à l'occasion de la réunion annuelle des Etats signataires du traité créant la CPI.

Environ 200 000 personnes ont été tuées et 2,5 millions chassées de chez elles depuis février 2003 au Darfour, théâtre, selon le gouvernement américain, d'un génocide. Khartoum rejette ces allégations.

Moreno-Ocampo cite parmi les crimes commis dans cette région des persécutions, des tortures, des viols et des meurtres.

Avant que le procureur ne soumette les preuves aux juges de la CPI, son cabinet devra déterminer si le gouvernement du Soudan a ouvert des procédures judiciaires visant les mêmes incidents et les mêmes suspects, a précisé Moreno-Ocampo.

En vertu du traité qui a créé la CPI en 2002, ce tribunal siègeant à La Haye ne peut pas poursuivre des suspects qui ont déjà fait l'objet d'un procès équitable dans leur pays.

«Je pense que j'aurai réuni ces informations d'ici le début du mois de décembre», a déclaré le procureur en chef.

Mercredi, Jan Egeland, secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des affaires humanitaires, a accusé le Soudan d'avoir bâti un «mur d'obstacles administratifs» gênant la distribution de l'aide humanitaire au Darfour, d'attaquer des villages et d'armer des miliciens arabes pour combattre des rebelles et des bandes armées.

Reuters

Législatives du 7 novembre

Vote des jeunes: la bonne et la mauvaise nouvelle

GUY TAILLEFER

La bonne nouvelle est que les jeunes Américains, la frange de l'électorat la plus désillusionnée devant la chose politique, a voté en nombres records aux dernières législatives qui ont donné aux démocrates la majorité au Congrès. Dix millions d'électeurs de moins de 30 ans sont allés aux urnes, soit deux millions de plus qu'en 2002.

Il s'agit du plus grand nombre de jeunes électeurs à être allés voter en 20 ans à des élections de mi-mandat présidentiel. L'augmentation du nombre de nouveaux votants est évaluée à 4 %, une hausse deux fois supérieure à celle enregistrée au sein de l'électorat dans son ensemble.

Problème endémique dans les sociétés occidentales, les taux de participation électorale de l'ensemble des électeurs ne dépassent guère les 40 % aux États-Unis à l'occasion de scrutins de mi-mandat et à peine 55 % lors de présidentielles. Un peu plus de 78 millions d'Américains (38 % de l'électorat) ont exercé leur droit de vote le 7 novembre dernier.

La mauvaise nouvelle est que la proportion des jeunes qui prennent la peine d'aller voter n'en demeure pas moins extrêmement faible. «La tendance est certainement encourageante, mais il faut mettre les choses en perspective», souligne *The Nation*, hebdomadaire de gauche new-yorkais. «Au bout du compte, seulement 24 % des jeunes sont allés aux urnes.» Désolant, dit *The Nation*, compte tenu de l'importance des enjeux : hausse des coûts de l'éducation, ré-

chauffement de la planète, guerre en Irak...

Comment expliquer que cette jeunesse ne soit pas davantage mobilisée? «Peut-être, avance le magazine, qu'elle sera plus motivée le jour où notre système bipartite sera réformé afin de lui donner la possibilité de voter pour des gens dans lesquels elle croit vraiment et non pas simplement pour le moins pire des candidats.»

En tout état de cause, les démocrates ont été les principaux bénéficiaires de cette plus grande participation des jeunes. A la suite du 11-Septembre, les jeunes électeurs avaient été un peu plus nombreux aux législatives de 2002 à voter pour les républicains plutôt que pour les démocrates. Ils ont changé d'allégeance à la présidentielle de 2004 en votant pour le candidat démocrate, John Kerry, dans une proportion de 54 %. Les démocrates ont enregistré un meilleur score le 7 novembre dernier après de ce groupe d'âge en engrangeant 60 % de son vote à la Chambre des représentants.

«C'est un des faits les plus marquants de ce scrutin», affirme dans ses analyses postélectorales le Pew Research Center, une organisation de recherche de Washington.

Autre donnée élogieuse: le vote de la minorité latino, qui, à la Chambre, s'est porté à 69 % sur les candidats démocrates, en hausse de huit points de pourcentage par rapport à 2002. A la faveur des républicains, M. Kerry avait enregistré, en 2004, un très mauvais score auprès de cet électorat, qui se mobilise traditionnellement peu aux élections malgré son poids démographique croissant.

«Au bout du compte, seulement 24 % des jeunes sont allés aux urnes»

Il ne semble pas que son taux de participation électorale ait notablement augmenté le 7 novembre. Mais il est clair, cette fois-ci, qu'il a massivement abandonné les républicains, manifestement en colère contre eux pour l'approche dure qu'ils ont adoptée au sujet de l'immigration illégale.

La communauté noire est massivement demeurée fidèle au Parti démocrate pendant que les évangéliques ont appuyé les républicains dans une proportion (72 %) qui n'a pas fléchi depuis 2000.

Une part additionnelle des succès démocrates au Congrès tient au fait que ce parti a largement remporté la bataille des électeurs sans affiliation politique (par 57 % contre 39 %). MM. Kerry et Bush s'étaient partagé ces indépendants en 2004.

Dernière considération: le Parti démocrate a si fermement consolidé sa mainmise sur les 12 Etats du Nord-Est qu'ils lui procurent, analyse le centre Pew, un bloc électoral au moins aussi robuste que l'est le Sud pour les républicains.

Le Devoir

Mandats d'arrêt contre des proches de Kagame

Paris — Des mandats d'arrêt internationaux pour assassinats ou complicité d'assassinats ont été lancés mercredi par un juge français contre neuf proches du président rwandais Paul Kagame, dont son chef d'état-major général, a-t-on appris hier de source judiciaire.

Ces mandats, qui seront diffusés internationalement par Interpol, ont valeur de mise en examen. Le juge Jean-Louis Bruguière met en cause les neuf suspects dans l'attentat commis avec des missiles le 6 avril 1994 contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, prédécesseur de Paul Kagame, à Kigali. Cette action avait été l'élément déclencheur du génocide dans lequel sont morts 800 000 Tutsis et opposants hutus entre avril et juin 1994.

Le juge Bruguière a conclu dans une ordonnance publiée en début de semaine que Paul Kagame, qui dirigeait alors le Front patriotique rwandais (FPR), mouvement de guérilla contre le pouvoir en place, avait planifié l'attentat dans le but de prendre le pouvoir par la force. — Reuters

Ce soir 19 h 30 Il va y avoir du sport

Les casques bleus sont-ils toujours pertinents ?

Avec Pierre Beaudet, Céline Hervieux-Payette, Rémi Landry et Marie-Joëlle Zahar.

Télé réalité : évolution ou régression ?

Avec Jean-Serge Baribeau, Karyne Lefebvre, Richard Therrien et Stéphane Venne.

Invitée : Lucie Laurier



telequebec.tv

Par ailleurs, nous avons ajusté les données sur la dette nette de la Ville au 1er janvier 2006, afin de tenir compte du transfert du solde des dettes obligataires de chacune des villes reconstituées; cela a eu pour effet de réduire la dette nette de la Ville de Montréal de 391,3 millions de dollars.

À court et à long termes moi, le gouvernement du Québec a conclu avec le monde municipal un nouveau *Partenariat fiscal et financier* avec les municipalités, qui permettra notamment aux municipalités de pouvoir profiter du plein potentiel de la TVQ d'ici 2013. Le gouvernement a également fait connaître la première *Politique québécoise de transport collectif*, qui permettra notamment à Montréal et à la région métropolitaine de bénéficier des sommes additionnelles pour améliorer les services de transport collectif. Ce sont des actions dont nous avons salué la mise en œuvre. Mais compte tenu des responsabilités additionnelles que notre ville doit assumer comme métropole du Québec, nous sommes toujours davis que Montréal devrait pouvoir compter sur d'autres sources de revenus fiables et récurrentes. C'est pourquoi notre administration nourrit toujours l'espoir que les négociations avec le gouvernement québécois et nos différents autres partenaires permettront d'en arriver à des solutions pour que Montréal puisse jouer pleinement son rôle de métropole et freiner, par le fait même, la spirale du déficit structurel à laquelle elle est continuellement confrontée.

Le contexte budgétaire dans lequel nous évoluons nous appelle à une plus grande prudence dans l'allocation des ressources financières. Afin de mieux positionner Montréal

Au cours des dernières années, nous avons constamment recherché une plus grande efficacité dans la réalisation de la mission municipale, cela afin d'aider Montréal à réaliser son plein potentiel. Nous sommes bien déterminés à poursuivre nos efforts dans ce sens et à tout mettre en œuvre pour que les Montréalaises et les Montréalais soient encore plus satisfaits de leur administration municipale.

NOMS et ARRONDISSEMENTS	FONCTIONS RÉMUNÉRÉES	RÉMUNÉRATION VOTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ET PAYÉE PAR LA VILLE DE MONTREAL			RÉMUNÉRATION VOTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET PAYÉE PAR LA VILLE DE MONTREAL			RÉMUNÉRATION VOTÉE ET PAYÉE PAR LA COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MONTREAL (CMM) *			RÉMUNÉRATION VOTÉE ET PAYÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM) *			RÉMUNÉRATION TOTALE	
		DE BASE	ADDITIONNELLE	Sous-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	Sous-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	Sous-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	Sous-TOTAL	TOTAL **	ALLOCATION DE DÉPENSES
Allmand, Warren <i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Vice-président du conseil		10 685 \$												
	Membre de la CP		5 342 \$												
	Sous-total	48 082 \$	16 027 \$	64 109 \$										64 109 \$	13 716 \$
Applebaum, Michael <i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Maire d’arrondissement		23 507 \$												
	Président du CCU		3 205 \$												
	Sous-total	48 082 \$	26 712 \$	74 794 \$										74 794 \$	13 716 \$
Barbe, Manon <i>LaSalle</i>	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Conseillère associée		16 027 \$												
	Mairesse d’arrondissement		16 027 \$												
	Présidente de la CMVAT		16 027 \$												
	Sous-total	48 082 \$	48 081 \$	96 163 \$										96 163 \$	13 716 \$
Battista, Mario <i>Saint-Léonard</i>	Conseiller d’arrondissement				38 205 \$										
	Membre de la CDCQ (jusqu’à au 8 juin 2006)		5 342 \$												
	Sous-total		5 342 \$	5 342 \$	38 205 \$		38 205 \$							43 547 \$	13 716 \$
Beaudoin, Marie-Andrée <i>Ahuntsic-Cartierville</i>	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Maitresse d’arrondissement		23 507 \$												
	Membre du CE		37 932 \$												
	Sous-total	48 082 \$	61 439 \$	109 521 \$										109 521 \$	13 716 \$
Beaudry, Gilles <i>Anjou</i>	Conseiller d’arrondissement	27 781 \$													
	Sous-total	27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
Beaupré, Paul <i>Verdun</i>	Conseiller d’arrondissement				34 400 \$										
	Président de la CCVD					2 000 \$									
	Maire suppléant d’arrondissement (de janvier à avril 2006) 130 \$/mois					520 \$									
	Sous-total				34 400 \$	2 520 \$	36 920 \$							36 920 \$	13 716 \$
Bélanger, Richard <i>L’île-Bizard–Sainte-Geneviève</i>	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Maire d’arrondissement		10 685 \$												
	Membre du conseil de la CMM (+10 000 \$) Membre de la CECMM à compter du 20 avril 2006. (2500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)							10 000 \$							
	Sous-total	48 082 \$	10 685 \$	58 767 \$				10 000 \$	7 500 \$	17 500 \$				76 267 \$	13 716 \$
Bélisle, André <i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CDCQ		5 342 \$												
	Président du CCU		3 205 \$												
	Sous-total	48 082 \$	8 547 \$	56 629 \$										56 629 \$	13 716 \$
Bergeron, Richard <i>Le Plateau-Mont-Royal</i>	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CMVAT		5 342 \$												
	Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$										53 424 \$	13 716 \$
Bernier-Genest, Carle <i>Rosemont–La Petite-Patrie</i>	Conseiller de la ville (à compter du 29 septembre 2006)	48 082 \$													
	Sous-total	48 082 \$		48 082 \$											

Rémunération des élus - Exercice financier 2006 ⁽¹⁾ (suite)

NOMS et ARRONDISSEMENTS	FONCTIONS RÉMUNÉRÉES	RÉMUNÉRATION VOTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ET PAYÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL			RÉMUNÉRATION VOTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET PAYÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL			RÉMUNÉRATION VOTÉE ET PAYÉE PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) *			RÉMUNÉRATION VOTÉE ET PAYÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) *			RÉMUNÉRATION TOTALE	
		DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	TOTAL **	ALLOCATION DE DÉPENSES
Calderone, Maria Rivière-des-Prairies–Pointe- aux-Trembles	Conseillère d'arrondissement	27 781 \$													
	Membre de la CFSACH		5 342 \$												
	Sous-total	27 781 \$	5 342 \$	33 123 \$										33 123 \$	13 716 \$
Campbell, Jocelyn Ann Ahuntsic-Cartierville	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CP		5 342 \$												
	Membre de la CLSCMM à compter du 20 avril 2006. (+2 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)							7 500 \$							
Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$					7 500 \$	7 500 \$					60 924 \$	13 716 \$
Cartier, Jean-Yves Le Sud-Ouest	Conseiller de la ville	48 082 \$													
		48 082 \$												48 082 \$	13 716 \$
	Sous-total	48 082 \$		48 082 \$										48 082 \$	13 716 \$
Cesari, Vincenzo LaSalle	Conseiller d'arrondissement				38 466 \$										
					38 466 \$		38 466 \$							38 466 \$	13 716 \$
	Sous-total				38 466 \$		38 466 \$							38 466 \$	13 716 \$
Cinq-Mars, Marie Outremont	Conseillère d'arrondissement	27 781 \$													
	Présidente de la CDCQ		16 027 \$												
	Sous-total	27 781 \$	16 027 \$	43 808 \$										43 808 \$	13 716 \$
Clément-Talbot, Catherine Pierrefonds-Roxboro	Conseillère d'arrondissement	27 781 \$													
	Présidente du CCU		3 205 \$												
	Sous-total	27 781 \$	3 205 \$	30 986 \$										30 986 \$	13 716 \$
Cloutier, Jean-François Lachine	Conseiller d'arrondissement				34 781 \$										
					34 781 \$		34 781 \$							34 781 \$	13 716 \$
	Sous-total				34 781 \$		34 781 \$							34 781 \$	13 716 \$
Cohen, Maurice Saint-Laurent	Conseiller d'arrondissement				38 466 \$										
	Membre de la CSC		5 342 \$												
	Sous-total		5 342 \$	5 342 \$	38 466 \$		38 466 \$							43 808 \$	13 716 \$
Cowell-Poitras, Jane Lachine	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Conseillère associée		16 027 \$												
	Mairesse suppléante de la Ville janv. à déc. 2006 - 1603 \$/quadrimestre)		4 809 \$	*											
	Sous-total	48 082 \$	20 836 \$	68 918 \$										68 918 \$	13 716 \$
Dauphin, Claude Lachine	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Maire d'arrondissement		10 685 \$												
	Vice-président du CE		53 425 \$												
Sous-total	48 082 \$	64 110 \$	112 192 \$											112 192 \$	13 716 \$
Décarie, Suzanne Rivière-des-Prairies–Pointe- aux-Trembles	Conseillère d'arrondissement	27 781 \$													
	Membre de la CSC		5 342 \$												
	Sous-total	27 781 \$	5 342 \$	33 123 \$										33 123 \$	13 716 \$
Demers, Laval Saint-Laurent	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CFSACH		5 342 \$												
	Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$										53 424 \$	13 716 \$
Deros, Mary Villeray-Saint-Michel–Parc- Extension	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Présidente du CCU		3 205 \$												
	Vice-présidente de la CSC		10 685 \$												
	Sous-total	48 082 \$	13 890 \$	61 972 \$										61 972 \$	13 716 \$
Deschamps, Richard LaSalle	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Conseiller associé		16 027 \$												
	Membre de la CECMM à compter du 20 avril 2006. (+2 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000\$)														
	Sous-total	48 082 \$	16 027 \$	64 109 \$					7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$				71 609 \$
DeSousa, Alan Saint-Laurent	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Maire d'arrondissement		16 027 \$												
	Membre du CE		37 932 \$												
	Membre du conseil CMM (+10 000\$)							10 000 \$							
	Membre de la CDEFMM, à compter du 20 avril 2006. (+2 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)								7 500 \$						
Sous-total	48 082 \$	53 959 \$	102 041 \$					10 000 \$	7 500 \$	17 500 \$				119 541 \$	13 716 \$
Di Pietro, Joseph Rivière-des-Prairies–Pointe- aux-Trembles	Conseiller d'arrondissement	27 781 \$													
		27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
	Sous-total	27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
Dompiere, Richer Mercier-Hochelaga- Maisonnette	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Maire suppléant (750 \$/quadrimestre de sept. à déc. 2006)					750 \$									
	Président du CCU		3 205 \$					750 \$	750 \$						
Sous-total	48 082 \$	3 205 \$	51 287 \$			750 \$	750 \$							52 037 \$	13 716 \$
Dos Santos, Isabel Le Plateau-Mont-Royal	Conseillère d'arrondissement	27 781 \$													
	Membre de la CDCQ		5 342 \$												
	Sous-total	27 781 \$	5 342 \$	33 123 \$										33 123 \$	13 716 \$
Du Sault, Carole Rosemont–La Petite-Patrie	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CMVAT		5 342 \$												
	Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$										53 424 \$	13 716 \$
Dubois, Christian G. Pierrefonds-Roxboro	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CMVAT		5 342 \$												
	Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$										53 424 \$	13 716 \$
Duplessis, Josée Le Plateau-Mont-Royal	Conseillère d'arrondissement	27 781 \$													
	Présidente du CCU		3 205 \$												
	Vice-présidente de la CTGIE		10 685 \$												
	Sous-total	27 781 \$	13 890 \$	41 671 \$										41 671 \$	13 716 \$
Eloyan, Noushig Ahuntsic-Cartierville	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Chef de l'opposition (à compter du 8 mai 2006)		37 932 \$												
	Vice-présidente de la CMVAT		10 685 \$												
	Sous-total	48 082 \$	48 617 \$	96 699 \$										96 699 \$	13 716 \$
Fakotakis-Kolaitis, Eleni Le Plateau-Mont-Royal	Conseillère d'arrondissement	27 781 \$													
		27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
	Sous-total	27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
Farinacci, Alvaro LaSalle	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre du conseil de la CMM (+10 000\$)							10 000							

Rémunération des élus - Exercice financier 2006 ⁽¹⁾ (suite)

NOMS et ARRONDISSEMENTS	FONCTIONS RÉMUNÉRÉES	RÉMUNÉRATION VOTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ET PAYÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL			RÉMUNÉRATION VOTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET PAYÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL			RÉMUNÉRATION VOTÉE ET PAYÉE PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) *			RÉMUNÉRATION VOTÉE ET PAYÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) *			RÉMUNÉRATION TOTALE	
		DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	TOTAL **	ALLOCATION DE DÉPENSES
Hénault, Andrée Anjou	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Présidente du CCU		3 205 \$												
	Sous-total	48 082 \$	3 205 \$	51 287 \$										51 287 \$	13 716 \$
Infantino, James V. Montréal-Nord	Conseiller de la ville	48 082 \$						10 000 \$							
	Membre du conseil de la CMM (+10 000\$) Vice-président de la CDEFCMM, à compter du 20 avril 2006. (+7 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)								12 500 \$						
	Sous-total	48 082 \$		48 082 \$				10 000 \$	12 500 \$	22 500 \$				70 582 \$	13 716 \$
Labonté, Benoit Ville-Marie	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Maire d'arrondissement Membre du CE Membre du conseil de la CMM (+10 000\$) Membre de la CDEFCMM, à compter du 20 avril 2006 (+2 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 7 500 \$)		16 027 \$ 37 932 \$					10 000 \$							
	Sous-total	48 082 \$	53 959 \$	102 041 \$				10 000 \$	7 500 \$	17 500 \$				119 541 \$	13 716 \$
Labrecque, Michel Le Plateau-Mont-Royal	Conseiller de la ville	48 082 \$													
		48 082 \$		48 082 \$										48 082 \$	13 716 \$
Lachance, Sylvain Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CSC		5 342 \$												
	Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$										53 424 \$	13 716 \$
Lapointe, Pierre Ahuntsic-Cartierville	Conseiller de la ville	48 082 \$									20 000 \$				
	Membre du CA de la STM (+20 000\$) Président du CCU		3 205 \$												
	Sous-total	48 082 \$	3 205 \$	51 287 \$							20 000 \$			71 287 \$	13 716 \$
Lavallée, André Rosemont-La Petite-Patrie	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Maire d'arrondissement Membre du CE Membre du conseil de la CMM (+10 000\$) Membre de la CTCMM, à compter du 20 avril 2006 (+2 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)		23 507 \$ 37 932 \$					10 000 \$							
	Sous-total	48 082 \$	61 439 \$	109 521 \$				10 000 \$	6 368 \$	16 368 \$				125 889 \$	13 716 \$
Lavigneur-Thériault, Josée Verdun	Conseillère d'arrondissement				34 400 \$										
	Présidente de la CSL Maire suppléant de l'arrondissement (130 \$/mois mai - août 2006)					2 000 \$ 520 \$									
	Sous-total				34 400 \$	2 520 \$	36 920 \$							36 920 \$	13 716 \$
Little, Christopher L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Conseiller d'arrondissement	27 781 \$													
		27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
Maciocia, Cosmo Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Maire d'arrondissement Membre du CE		23 507 \$ 37 932 \$												
	Sous-total	48 082 \$	61 439 \$	109 521 \$										109 521 \$	13 716 \$
Magri, Joe Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CTCMM, à compter du 20 avril 2006. (+2 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)								7 500 \$						
	Sous-total	48 082 \$		48 082 \$					7 500 \$	7 500 \$				55 582 \$	13 716 \$
Mainville, Pierre Ville-Marie	Conseiller d'arrondissement	27 781 \$													
	Membre de la CMVAT		5 342 \$												
	Sous-total	27 781 \$	5 342 \$	33 123 \$										33 123 \$	13 716 \$
Marotte, Ginette Verdun	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CMVAT Présidente de la CUE Vice-présidente de la CTCMM, à compter du 20 avril 2006. (+7 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)		5 342 \$			2 000 \$									
	Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$		2 000 \$	2 000 \$		12 500 \$	12 500 \$				67 924 \$	13 716 \$
Martinez, Soraya Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Conseillère associée		16 027 \$												
	Sous-total	48 082 \$	16 027 \$	64 109 \$										64 109 \$	13 716 \$
Miranda, Luis Anjou	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Maire d'arrondissement		10 685 \$												
	Sous-total	48 082 \$	10 685 \$	58 767 \$										58 767 \$	13 716 \$
Moffatt, Louis Outremont	Conseiller d'arrondissement	27 781 \$													
		27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
Montmorency, Nicolas Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CTGIE		5 342 \$												
	Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$										53 424 \$	13 716 \$
Montpetit, Jacqueline Le Sud-Ouest	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Conseillère associée Mairesse d'arrondissement		16 027 \$ 16 027 \$												
	Sous-total	48 082 \$	32 054 \$	80 136 \$										80 136 \$	13 716 \$
Nunes, Ana Outremont	Conseillère d'arrondissement	27 781 \$													
		27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
Palestini, Laura LaSalle	Conseillère d'arrondissement				38 466 \$										
	Présidente du CCU		3 205 \$												
	Sous-total		3 205 \$	3 205 \$	38 466 \$		38 466 \$							41 671 \$	13 716 \$
Parent, Marcel Montréal-Nord	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Président du conseil Maire d'arrondissement Président de la CP		37 932 \$ 16 027 \$ 16 027 \$												
	Sous-total	48 082 \$	69 986 \$	118 068 \$										118 068 \$	13 716 \$
Perri, Dominic Saint-Léonard	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Président de la CTGIE Président du CCU Membre du CA de la STM (+20 000\$)		16 027 \$ 3 205 \$								20 000 \$				
	Sous-total	48 082 \$	19 232 \$	67 314 \$							20 000 \$			87 314 \$	13 716 \$
Piquette, Claude B. Outremont	Conseiller d'arrondissement	27 781 \$													
	Vice-président de la CFSACH		10 685 \$												
	Sous-total	27 781 \$	10 685 \$	38 466 \$										38 466 \$	13 716 \$
Prescott, Michel Le Plateau-Mont-Royal	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre du conseil de la CMM (+10 000\$) Membre du CE de la CMM (+25 000\$) Membre de la CLSCMM, à compter du 20 avril 2006. (+2 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)							10 000 \$	25 000 \$						
	Sous-total	48 082 \$		48 082 \$				10 000 \$	7 500 \$	17 500 \$				90 582 \$	13 716 \$
Primeau, Gaétan Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CTGIE Membre suppléant du CCU		5 342 \$			140 \$ par séance ou il est présent									
	Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$										53 424 \$	13 716 \$
Purcell, François Rosemont-La Petite-Patrie	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CFSACH		5 342 \$												
	Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$										53 424 \$	13 716 \$
Robert, François L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Conseiller d'arrondissement	27 781 \$													
	Président du CCU		3 205 \$												
	Sous-total	27 781 \$	3 205 \$	30 986 \$										30 986 \$	13 716 \$
Rotrand, Marvin Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Vice-président de la CP Vice-président du CA de la STM (+25 000 \$)		10 685 \$								20 000 \$	5 000 \$			
	Sous-total	48 082 \$	10 685 \$	58 767 \$							20 000 \$	5 000 \$	25 000 \$	83 767 \$	13 716 \$
Saint-Arnaud, Claire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Leader de l'opposition Vice-présidente de la CP Mairesse suppléante d'arrondissement (+750 \$/quadrimestre de janvier à avril 2006)		16 027 \$ 10 685 \$			750 \$	750 \$								
	Sous-total	48 082 \$	26 712 \$	74 794 \$		750 \$	750 \$							75 544 \$	13 716 \$

Rémunération des élus - Exercice financier 2006 ⁽¹⁾ (suite)

NOMS et ARRONDISSEMENTS	FONCTIONS RÉMUNÉRÉES	RÉMUNÉRATION VOTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ET PAYÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL			RÉMUNÉRATION VOTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET PAYÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL			RÉMUNÉRATION VOTÉE ET PAYÉE PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) *			RÉMUNÉRATION VOTÉE ET PAYÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) *			RÉMUNÉRATION TOTALE	
		DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	DE BASE	ADDITIONNELLE	SOUS-TOTAL	TOTAL ⁽²⁾	ALLOCATION DE DÉPENSES
Samson, Anie Villeray-Saint-Michel-Parc- Extension	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Mairesse d'arrondissement		23 507 \$												
	Membre de la CP		5 342 \$												
	Sous-total	48 082 \$	28 849 \$	76 931 \$										76 931 \$	13 716 \$
Savard, André Verdun	Conseiller d'arrondissement				34 400 \$										
	Membre de la CTGIE		5 342 \$												
	Président de la CTPC-Verdun					2 000 \$									
	Sous-total		5 342 \$	5 342 \$	34 400 \$	2 000 \$	36 400 \$							41 742 \$	13 716 \$
Senécal, Francine Côte-des-Neiges-Notre- Dame-de-Grâce	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Vice-présidente du CE		53 425 \$												
	Membre du conseil de la CMM (+10 000 \$)							10 000 \$							
	Présidente de la CACMM, à compter du 20 avril 2006 (+10 000 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)								14 382 \$						
	Sous-total	48 082 \$	53 425 \$	101 507 \$				10 000 \$	14 382 \$	24 382 \$				125 889 \$	13 716 \$
Sévigny, Catherine Ville-Marie	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Présidente du CCU		3 205 \$			2 000 \$									
	Sous-total	48 082 \$	3 205 \$	51 287 \$		2 000 \$	2 000 \$							53 287 \$	13 716 \$
St-Onge, Jean-François Ahuntsic-Cartierville	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Président de la CSC		16 027 \$												
	Sous-total	48 082 \$	16 027 \$	64 109 \$										64 109 \$	13 716 \$
Tassé, Alain Verdun	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre de la CMVAT		5 342 \$												
	Président de la CHDC					2 000 \$									
	Sous-total	48 082 \$	5 342 \$	53 424 \$		2 000 \$	2 000 \$							55 424 \$	13 716 \$
Teti-Tomassi, Clementina Montréal-Nord	Conseillère d'arrondissement	27 781 \$													
	Membre de la CSC		5 342 \$												
	Sous-total	27 781 \$	5 342 \$	33 123 \$										33 123 \$	13 716 \$
Thériault Faust, Lyn Mercier-Hochelaga- Maisonnette	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Mairesse d'arrondissement		23 507 \$												
	Sous-total	48 082 \$	23 507 \$	71 589 \$										71 589 \$	13 716 \$
Tondreau, Remy Anjou	Conseiller d'arrondissement	27 781 \$													
	Sous-total	27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
Touchette, Marc Verdun	Conseiller d'arrondissement				34 400 \$										
	Membre de la CTGIE		5 342 \$												
	Président de la CSP-Verdun					2 000 \$									
	Sous-total		5 342 \$	5 342 \$	34 400 \$	2 000 \$	36 400 \$							41 742 \$	13 716 \$
Tremblay, Gérald Montréal	Maire	67 080 \$													
	Maire		71 824 \$												
	Membre de la CMM (+10 000 \$)							973 \$							
	Président du conseil et du CE - CMM (+40 000 \$)														
	Sous-total	67 080 \$	71 824 \$	138 904 \$				973 \$						139 877 \$	13 716 \$
Tremblay, Marcel Côte-des-Neiges-Notre- Dame-de-Grâce	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Membre du CE		37 932 \$												
	Membre de la CP		5 342 \$												
	Membre de la CECMM, à compter du 20 avril 2006 (+2 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)								7 500 \$						
	Sous-total	48 082 \$	43 274 \$	91 356 \$					7 500 \$	7 500 \$				98 856 \$	13 716 \$
Trottier, Roger Pierrefonds-Roxboro	Conseiller d'arrondissement	27 781 \$													
	Sous-total	27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
Trudel, Claude Verdun	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Leader de la majorité		26 712 \$												
	Maire d'arrondissement		16 027 \$												
	Membre de la CP		5 342 \$												
	Vice-président de la CDCQ		10 685 \$												
	Président du CA de la STM (+30 000 \$: 20 000 \$ de base et 10 000 \$ additionnelle)										19 041 \$				
	Sous-total	48 082 \$	58 766 \$	106 848 \$							19 041 \$			125 889 \$	13 716 \$
Venneri, Frank Villeray-Saint-Michel-Parc- Extension	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Conseiller associé		16 027 \$												
	Membre de la CSC		5 342 \$												
	Sous-total	48 082 \$	21 369 \$	69 451 \$										69 451 \$	13 716 \$
Verge, Élisabeth Lachine	Conseillère d'arrondissement				34 781 \$										
	Sous-total				34 781 \$		34 781 \$							34 781 \$	13 716 \$
Voisard, Philippe L'Île-Bizard-Sainte-Genève	Conseiller d'arrondissement	27 781 \$													
	Sous-total	27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
Ward, Bertrand A. Pierrefonds-Roxboro	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Président de la CFSACH		16 027 \$												
	Membre de la CACMM, à compter du 20 avril 2006 (+2 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)								7 500 \$						
	Sous-total	48 082 \$	16 027 \$	64 109 \$					7 500 \$	7 500 \$				71 609 \$	13 716 \$
Worth, Monique Pierrefonds-Roxboro	Conseillère de la ville	48 082 \$													
	Conseillère associée		16 027 \$												
	Mairesse d'arrondissement		16 027 \$												
	Membre du conseil de la CMM (+10 000 \$)							10 000 \$							
	Vice-présidente de la CECMM, à compter du 20 avril 2006 (+7 500 \$/année, +500 \$/séance jusqu'à concurrence de 5 000 \$)								12 500 \$						
	Sous-total	48 082 \$	32 054 \$	80 136 \$				10 000 \$	12 500 \$	22 500 \$				102 636 \$	13 716 \$
Zajdel, Saulie Côte-des-Neiges-Notre- Dame-de-Grâce	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Sous-total	48 082 \$		48 082 \$										48 082 \$	13 716 \$
Zambito, Robert L. Saint-Léonard	Conseiller d'arrondissement				36 205 \$										
	Membre de la CTGIE		5 342 \$												
	Sous-total		5 342 \$	5 342 \$	36 205 \$		36 205 \$							43 547 \$	13 716 \$
Zammit, Michèle Anjou	Conseillère d'arrondissement	27 781 \$													
	Sous-total	27 781 \$		27 781 \$										27 781 \$	13 716 \$
Zampino, Frank Saint-Léonard	Conseiller de la ville	48 082 \$													
	Maire d'arrondissement		16 027 \$												
	Président du CE (+61 973 \$)		61 780 \$												
	Membre du conseil de la CMM (+10 000 \$)														
	Membre du CE de la CMM (+25 000 \$)														
	Sous-total	48 082 \$	77 807 \$	125 889 \$										125 889 \$	13 716 \$
Zarac, Lise LaSalle	Conseillère d'arrondissement				36 466 \$										
	Membre de la CFSACH		5 342 \$												
	Sous-total		5 342 \$	5 342 \$	36 466 \$		36 466 \$							43 808 \$	13 716 \$
TOTAL				5 484 431 \$			898 520 \$			304 223 \$				124 041 \$	1 483 999 \$

(1) Les montants indiqués correspondent à la rémunération annuelle payable, sauf lorsque autrement indiqué. Lorsque la durée du mandat ne correspond pas à une année complète, les rémunérations versées sont ajustées en conséquence. Au moment de la publication de ce tableau (04-10-06), le règlement sur la rémunération versée aux élus pour exercer des fonctions au sein du conseil d'agglomération ou de l'une de ses commissions, n'était pas encore adopté.

(2) Maximum de rémunération permise par la loi :

Ville : membres du CE, président et vice-président d'une commission (maximum 90 % du salaire du maire 139 877 \$)

CCM : membres du CE, président et vice-président d'une commission (maximum de 105 361 \$)

Toutes autres fonctions (maximum de 87 382 \$)

* Les rémunérations versées par la STM et la CMM peuvent avoir été ajustées par rapport aux montants payables en vertu de leur réglementation pour tenir compte de la rémunération maximale permise en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

LÉGENDE :

CA : Conseil administratif
CACMM : Commission de l'aménagement de la CMM
CCU : Comité consultatif d'urbanisme
CCVD : Commission de la culture, des communications et de la vie démocratique de l'arrondissement de Verdun
CDCQ : Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie
CDEFMM : Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la CMM

CE : Comité exécutif
CEMM : Commission de l'environnement de la CMM
CFSACH : Commission sur les finances, les services administratifs et le capital humain
CHDC : Commission de l'habitation et du développement communautaire de l'arrondissement de Verdun
CLSCMM : Commission du logement social de la CMM
CM : Conseil municipal
CMM : Communauté métropolitaine de Montréal
CMVAT : Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif
CP : Commission de la présidence du conseil
CSC : Commission sur les services aux citoyens
CSL : Commission des sports et des loisirs de l'arrondissement de Verdun
CSP : Commission de la sécurité publique de l'arrondissement de Verdun
CTCMM : Commission du transport de la CMM
CTGIE : Commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement
CTPC : Commission des travaux publics et de la circulation de l'arrondissement de Verdun
CUE : Commission de l'urbanisme et de l'environnement de l'arrondissement de Verdun
STM : Société de transport de Montréal

ÉDITORIAL

Un pas significatif

Le premier ministre Stephen Harper est décidément un politicien qui sait nous surprendre. De la part d'un adversaire de l'accord du Lac-Meech qui trouvait inacceptable le concept de société distincte, la reconnaissance que les Québécois forment une nation constitue un virage aussi inattendu que subtil. Ne nous méprenons toutefois pas sur le sens de la résolution qu'il a présentée aux Communes. Les mots ont été soigneusement choisis et n'ont d'autre valeur que symbolique.

Stephen Harper a une nouvelle fois montré à ses adversaires, mercredi, qu'il maîtrise bien le jeu parlementaire. Il a immédiatement vu un piège dans la motion du Bloc québécois pour faire en sorte que les Communes reconnaissent le Québec comme nation. En moins de deux, il l'a retourné contre le chef bloquiste, Gilles Duceppe, qui se retrouve dans la position difficilement tenable de devoir faire une profession de foi en faveur de l'unité canadienne pour obtenir cette reconnaissance.

Avec sa motion, le chef bloquiste pensait bien placer ses adversaires devant leurs contradictions. Les députés libéraux, qui ont inscrit la reconnaissance de la nation québécoise à leur congrès de la semaine prochaine, auraient été forcés d'afficher leurs divisions, qui sont profondes. De leur côté, les députés et ministres conservateurs québécois, qui sont quelques-uns à avoir reconnu l'existence d'une nation québécoise, auraient eu à faire le choix suivant voter selon leurs convictions ou suivre la ligne du parti établie par le premier ministre, qui, jusque-là, disait que ce débat ne concernait pas le Parlement fédéral.

En reprenant à son compte la motion bloquiste mais en ajoutant que cette reconnaissance vaut «au sein d'un Canada uni», Stephen Harper a récupéré le contrôle d'une situation qui menaçait de polariser davantage les rapports entre le Québec et le reste du Canada. En ralliant libéraux et néo-démocrates autour de ce texte, il lui est possible d'apaiser les craintes à tout le moins d'une

partie de ceux qui, au Canada anglais, se braquent contre l'existence d'une nation québécoise concurrente de la nation canadienne. Par ailleurs, il évite d'alimenter le sentiment de rejet qu'aurait avivé chez les Québécois un refus des Communes d'appuyer la motion bloquiste. Il tire ainsi les marrons du feu, affirmant son leadership politique tout en pouvant s'afficher en tant que défenseur des aspirations québécoises, ce dont il aura bien besoin pour faire des gains au Québec lors des prochaines élections.

◆ ◆ ◆
Ce faisant, Stephen Harper a effectué un virage dont il ne faut par ailleurs pas surestimer la valeur. Cette reconnaissance de la nation québécoise n'est pas historique. Elle ne le sera que le jour où la Constitution canadienne le dira à son tour, ce à quoi il faudra en venir un jour pour faire en sorte qu'elle ne soit pas soumise aux humeurs des uns et des autres. La résolution Harper n'aura d'autre effet que d'ordre symbolique. Le ministre des Transports, Lawrence Cannon, soulignait avec raison hier qu'elle n'aura aucun effet juridique. À cet égard, elle n'est qu'une autre de ces résolutions adoptées régulièrement par les Communes, qu'on peut classer au rang des vœux pieux aussitôt oubliés par le gouvernement. Au lendemain du référendum de 1995, les députés avaient de cette manière reconnu le Québec comme une société distincte. Certains diront qu'elle n'est qu'un hochet, selon l'expression employée par Jacques Parizeau à propos de la société distincte.

Néanmoins, on ne peut rejeter la présente résolution comme étant totalement insignifiante. Dans la mesure où les mots ont un sens, être reconnu comme nation est plus porteur que de l'être comme société distincte. Il y a ici un pas que l'on franchit. Bien sûr, le mot «nation» n'est pas défini dans cette résolution, ce qui laissera place à de nombreuses ambiguïtés. Mais il a été prononcé, même si de nombreuses voix au Canada anglais imploreraient leurs politiciens de s'en abstenir. Les héritiers de Pierre Elliott Trudeau pour qui le Canada est un pays unitaire y verront un dangereux glissement. Ceux qui, au contraire, conçoivent le Canada comme une fédération et le Québec comme un État fédéré (plutôt qu'une province) trouveront normal que ceux qui habitent le seul État francophone en Amérique du Nord forment une nation. Du moins, c'est ainsi qu'une forte majorité de Québécois se considèrent.

Le fait que les fédéralistes ne puissent pas reconnaître la nation québécoise sans faire référence à l'unité du Canada était probablement un passage obligé. L'effort aurait été trop considérable pour eux. L'important, c'est que ces mots aient été prononcés. Ils manifestent un changement de ton que fédéralistes comme souverainistes peuvent apprécier. Cette référence à l'unité canadienne place les députés bloquistes devant un véritable dilemme, qu'ils cherchent à résoudre par des amendements. Pour l'instant, ils ont le sentiment qu'on veut les faire passer sous les fourches caudines, comme au temps des Romains, et de n'avoir d'autre choix que de voter contre la résolution Harper lorsqu'elle sera mise aux voix. Ils pourraient aussi s'abstenir. Dans les circonstances, ce serait préférable.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Les évidences

Harper a fait un geste d'éclat, il a marqué un beau but hier. J'apprécie qu'il se passe quelque chose, ça nous change des années Chrétien. Je veux seulement faire remarquer que le Canada n'est pas un pays qu'une des nations fondatrices, le Québec, n'adhère toujours pas, depuis une bonne génération, à la Constitution du Canada.

Le Canada uni, même si on le déclare fort fort fort, reste une vue de l'esprit.

Les Canadiens ne pouvant supporter qu'on déclare une évidence, la nation québécoise existe, ils ont besoin de la négation d'une autre évidence. La Canada n'est pas uni, qu'on le veuille ou non, voilà une autre évidence. Il y a vraiment un blocage. Est-ce du colonialisme arriéré? Est-ce du fédéralisme virtuel? Messieurs les politiciens et messieurs les journalistes du ROC, vous ne réussirez jamais à faire apparaître l'harmonie en vous contant des mensonges. Vous voulez un Canada uni, eh bien, convainquez les Canadiens de la nécessité de réintégrer la nation du Québec dans la fédération, c'est-à-dire, pour être clair: le Canada est l'union des peuples autochtones, québécois et Canadien. C'est simple, ça, c'est évident. Il faut affronter la réalité à un moment donné. Si vous voulez un Canada uni, il faut que la Constitution établisse clairement l'union des trois nations. C'est la seule voie praticable.

Pierre Bouchard
Les Escoumins, le 23 novembre 2006

La dernière errance de Harper

Et nous, alors? On a disparu? On est finis? On n'existe plus?

Que les libéraux en mal de chef ou les bloquistes nous ignorent pour semer la panique, passe encore, mais que le premier ministre du pays des deux peuples fondateurs, et certainement élu grâce à certains d'entre nous, nous oublie, il y a de quoi se révolter.

Quelle ignoble absurdité que de nier aux Canadiens français (qui vivent hors Québec,

qui ne sont pas des Québécois et qui souhaitent ne pas l'être ou qui ne souhaitent pas l'être) leur propre existence de francophones, tout aussi légitime que celle des personnes qui se trouvent à l'intérieur des frontières (contestées...) de la province de Québec.

C'est renier à la fois l'histoire et la réalité que de croire que les Acadiens et les francos de tout poil n'ont aucun droit ni même aucune existence hors Québec par simple souci électoral.

Y aura-t-il un député qui se lèvera pour nous redonner vie?

Jean G. Lengellé
Embrun, Ontario, le 22 novembre 2006

Un peuple... oui, mais qu'advient-il des autres?

L'adoption de la résolution pour reconnaître le Québec comme un peuple est pour moi une très bonne nouvelle. Toutefois, je pense aux millions de citoyens canadiens français, dont les ancêtres venaient de France, qui ont trimé dur pendant des siècles pour la langue française au Canada. Je suis heureux que le fédéral ait accepté officiellement la réalité du Québec mais, en même temps, je crois que la résolution aurait dû au moins mentionner aussi le peuple des Canadiens français. Le peuple n'est pas une question de géographie, comme semblent le dire MM. Duceppe et Harper, c'est une question d'histoire, de valeurs et d'appartenance.

La réalité est qu'il y a un peuple de Canadiens français entre l'Atlantique et le Pacifique. Pour la forme, M. Harper devrait présenter une nouvelle résolution à la Chambre des communes pour les reconnaître. Une résolution, c'est bon, mais deux, c'est mieux. M. Harper! Les francophones hors Québec méritent ce respect.

Jean-Charles Raby
Orléans, le 22 novembre 2006

Des solutions adéquistes simplistes

Il me semble que le congrès d'un parti politique devrait être le lieu d'une réflexion sé-

rieuse. Comment alors qualifier le dernier congrès de l'Action démocratique du Québec? Les solutions avancées par les congressistes visant à améliorer notre système d'éducation m'apparaissent simplistes, opportunistes et rétrogrades.

Certes, il y a urgence de s'interroger sur les problèmes que connaît l'école québécoise. Mais comment peut-on sérieusement penser que le fait de revenir aux classes unisexes, d'élaborer un nouveau bulletin scolaire et d'abolir les commissions scolaires les réglerait? Le mal est bien plus grand et le traitement exige bien plus que des cataplasmes.

En 2006, comment peut-on sérieusement prétendre que le fait de revenir au temps des religieuses avec les garçons seuls et des religieuses avec les filles seules serait la clé du renouveau dont l'école québécoise d'aujourd'hui a besoin? À l'époque, ces éducateurs et ces éducatrices ont accompli une œuvre remarquable, mais on n'en est plus là et, j'en suis sûr, ces personnes le pensent aussi. Les classes mixtes présentent plus d'avantages sur le plan affectif et de l'équilibre personnel que le retour auquel voudrait nous convier l'ADQ. Il faut plutôt se pencher sur les difficultés vécues par certains garçons et envisager des solutions de notre temps.

Un même travail de réflexion s'impose sur la question du bulletin scolaire et davantage sur l'abolition des commissions scolaires. Peut-être y aurait-il une certaine pertinence à envisager une autre voie pour gérer notre système d'éducation, mais d'ici à ce que nous en soyons là, la prudence est de mise.

M. Taillon, le nouveau bras droit de Mario Dumont, a été pendant plusieurs années le directeur général d'une grande commission scolaire au Québec. Je serais étonné qu'il partage les orientations du dernier congrès adéquistes, à moins que lui aussi, par pur opportunisme politique, ne leur accorde de la crédibilité.

J'en appelle donc à son sens des responsabilités et j'ose espérer qu'il saura influencer dans le bon sens son chef et les membres de l'ADQ.

Benoît Descôteaux
Montréal, le 21 novembre 2006

LIBRE OPINION

De l'angélisme et de la gouvernance des sociétés d'État au Québec

LUC BERNIER

Professeur à l'École nationale d'administration publique et codirecteur du Centre de recherche sur la gouvernance des entreprises publiques et l'intérêt général (CERGO)

En ce mois de novembre, une consultation de différents groupes invités par le ministère des Finances à commenter son énoncé de politique sur la gouvernance des sociétés d'État a eu lieu à l'Assemblée nationale. Devant la Commission des finances publiques, les invités triés sur le volet et les groupes incontournables, poliment, étaient d'accord avec le texte de l'énoncé, si ce n'est que quelques nuances. Lorsque Yvan Allaire, qui avait participé à sa rédaction, les groupes de gens d'affaires invités ou la CSN ont présenté leur point de vue, on aurait débattu du sexe des anges que le débat n'aurait pas été plus feutré.

Le sujet n'est pourtant pas pour de purs esprits mais concerne ce qui doit être fait pour améliorer la gouvernance, c'est-à-dire la direction des grandes sociétés d'État, qui doivent à la fois générer des revenus selon leur nature commerciale et mettre en œuvre divers objectifs gouvernementaux selon leur nature publique. C'est à ces organismes publics qu'a été confié un grand pan des politiques économiques de l'État québécois. Alors que la politique fiscale, les subventions et la politique monétaire sont partagés ou décidés avec ou par le gouvernement fédéral, les sociétés d'État ont permis de déve-

lopper une politique économique en fonction des intérêts du Québec.

Certaines de ces entreprises publiques créées lors de la Révolution tranquille (Hydro-Québec, Caisse de dépôt et placement, Société générale de Financement, etc.) ont connu des problèmes au cours des dernières années. Ces problèmes ont mené le gouvernement à repenser leur action et surtout leur direction, d'où l'énoncé actuel, grandement influencé par la nouvelle loi de la Caisse de dépôt de l'an dernier. Le gouvernement cherche maintenant une politique-cadre pour l'ensemble des sociétés d'État. Nonobstant la crise qui a secoué la très ancienne Société des alcools du Québec l'hiver dernier, ces sociétés d'État ont dans l'ensemble bien fait leur travail au fil des décennies. Il s'agit donc, par l'entremise de cet énoncé, d'améliorer des institutions qui n'ont pas démerité et dont l'État québécois a besoin.

Lors de sa parution, cet énoncé a reçu beaucoup de publicité pour la place qu'il propose de faire aux femmes aux conseils d'administration des sociétés d'État. Je laisserai à d'autres le soin de commenter cet élément applaudi avec raison jusqu'ici, sauf par un des présentateurs de cette commission parlementaire. Il faut toutefois dire que cet enjeu a fait de l'ombre à un autre aspect qui mérite discussion, celui du choix d'administrateurs à qui on va proposer une rémunération dans six sociétés d'État de nature plus commerciale.

Si, comme le veut la mode actuelle, les présidents des conseils d'administration des sociétés d'État se-

ront dorénavant distincts des directeurs généraux pour mieux contrôler ceux-ci, on ne peut guère s'attendre à ce que les personnes qui acceptent ces postes et qui devront au bas mot travailler deux ou trois jours par semaine le feront bénévolement. Comme le veut l'adage selon lequel tout travail mérite salaire, les autres membres des conseils d'administration devront également être payés dans les grandes sociétés d'État. C'est ce que prévoient l'énoncé et les divers intervenants dont on peut lire les interventions sur le site Internet de l'Assemblée nationale au moment d'écrire ce texte, qui étaient d'accord sur ce point comme sur les autres.

Cet énoncé est un pas dans la bonne direction, et ce n'est pas un petit pas. L'énoncé propose un rôle accru dans la gouvernance pour les conseils d'administration dont on peut penser que le travail était pour le moins perfectible. Il reste toutefois à régler un élément qui n'est pas traité dans l'énoncé. Les administrateurs qui vont être payés sont nommés par le gouvernement. Les partis qui se sont succédé au pouvoir ont traditionnellement nommé leurs amis. On peut y voir matière à scandale, mais on peut aussi trouver qu'à compétence égale, il est normal de nommer des gens en qui on a confiance.

Cette règle générale a historiquement été tempérée par une certaine sagesse gouvernementale selon laquelle plus une nomination est stratégique, moins elle est politique, et ce, sous tous les partis au pouvoir. Par le passé, les gens nommés politiquement à ces conseils d'administration ont eu

comme réflexe de vouloir se faire oublier et de soutenir des positions timorées, selon les gestionnaires de sociétés d'État que nous avons interviewés à ce sujet. Le résultat a été que ces sociétés d'État qui portent un grand pan de la politique économique de l'État n'ont pas toujours fait preuve de l'entrepreneuriat qu'elles auraient dû démontrer par crainte de leurs administrateurs de se faire remarquer si un projet tournait mal.

En rétribuant désormais les administrateurs, on franchit néanmoins un pas de plus. La tentation de certains amis d'espérer être nommés aux conseils d'administration rémunérés pourrait augmenter et faire oublier la sagesse passée. Par ailleurs, on crée des inégalités. Qui acceptera d'aller travailler bénévolement pour certaines sociétés d'État alors que d'autres sont payés? Le ministre devrait trouver une solution à cette question du mode de nomination avant de faire rédiger le projet de loi qui devrait suivre son énoncé. Les profils actuellement prévus ne suffiront pas. Il faut réformer le mode de nomination aux conseils des sociétés d'État pour y retrouver des administrateurs indépendants et compétents qui oseront prendre les décisions qui s'imposent en temps opportun. Pourquoi nommer à travers un processus obscur des gens dont on exige transparence, indépendance et compétence? Pourquoi la même commission parlementaire ne recevrait-elle pas les candidats à être nommés à ces conseils? Les débats y seraient peut-être moins désincarnés.

IDÉES

Une nation du Québec dans un Canada uni

STEPHEN HARPER
Premier ministre du Canada

Voici la déclaration du premier ministre Stephen Harper accompagnant une motion proposée mercredi pour adoption par la Chambre des communes relative au Québec en tant que nation.

La motion: que cette Chambre reconnaisse que les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni.

La véritable intention du chef du Bloc et du camp souverainiste est parfaitement claire. Ce n'est pas de faire reconnaître ce que les Québécois sont mais ce que les souverainistes voudraient qu'ils soient.

Pour le Bloc, il n'est pas question du Québec en tant que nation, l'Assemblée nationale s'est déjà prononcée là-dessus. Il est question de séparation.

Pour eux, «nation» veut dire «séparation».

On a vu ses vraies intentions le 27 octobre quand il a dit: «[...] le NPD a reconnu pendant des décennies que le Québec forme une nation, mais à chaque référendum, ils agissent en contradiction avec les positions qu'ils ont prises.» En d'autres mots, si on reconnaît les Québécois comme nation, il faut voter OUI à un référendum sur la séparation.

Et la tentative du chef bloquiste d'entraîner des Québécois de bonne foi à appuyer la séparation malgré eux rappelle les «pièges à homard» de son mentor Jacques Parizeau.

Mais les Québécois ne sont pas dupes de ces tactiques maladroites.

L'ancien premier ministre péquiste Bernard Landry a posé la question suivante: «Dès que cette reconnaissance sera réalisée, il faut que vous sachiez que vous serez par la suite confrontés à la question suivante: pourquoi la nation québécoise devrait-elle se satisfaire du statut de province d'une autre nation et renoncer à l'égalité avec votre nation et toutes les autres?»

La réponse est claire: parce que

les Québécois ont toujours joué un rôle historique pour faire avancer le Canada avec solidarité, courage et vision, et pour bâtir un Québec confiant, autonome, solidaire et fier, au sein d'un Canada fort, uni, indépendant et libre.

En débarquant à Québec, Champlain ne s'est pas mis à dire: «Ça ne marchera pas: c'est trop loin, il fait trop froid, c'est trop difficile.»

Non, Champlain et ses compagnons ont travaillé fort parce qu'ils croyaient dans ce qu'ils faisaient, parce qu'ils voulaient préserver leurs valeurs, parce qu'ils voulaient construire un pays durable et sécuritaire. Et c'est exactement ce qui s'est réalisé il y a presque 400 ans.

La fondation du Canada

M. le président, les Québécois savent qu'ils sont. Ils savent qu'ils ont participé à la fondation du Canada, à son développement et à sa grandeur. Ils savent qu'ils ont préservé leur langue et leur culture uniques et fait avancer leurs valeurs et leurs intérêts au sein du Canada.

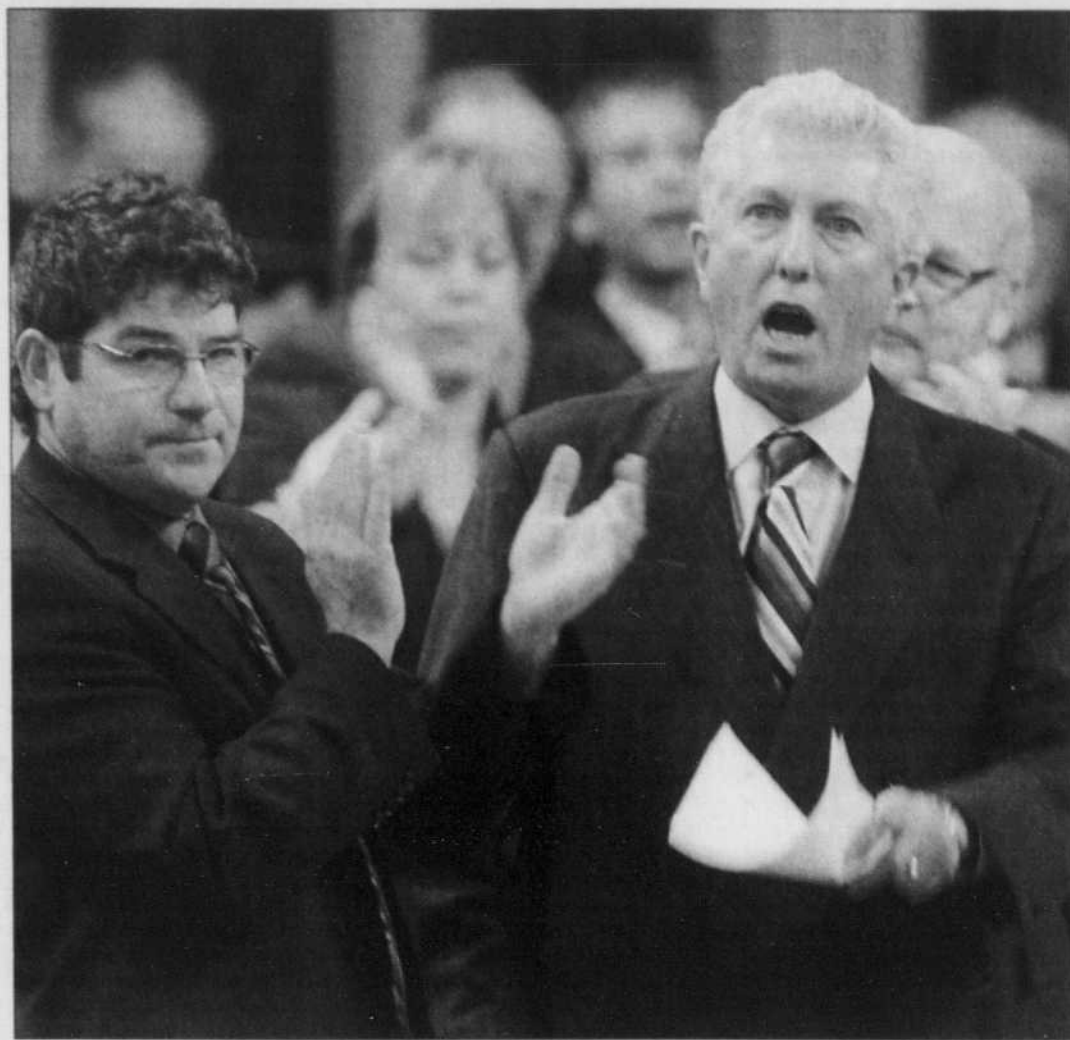
La question est simple: est-ce que les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni? La réponse est oui.

Est-ce que les Québécois forment une nation indépendante du Canada? La réponse est non, et elle sera toujours non.

Tout au long de leur histoire, ils ont toujours reconnu les prophètes de malheur et les véritables guides de leur destin. Parce que les Québécois depuis Cartier et Laurier jusqu'à Mulroney et Trudeau ont dirigé ce pays et que des millions comme eux ont contribué à le bâtir.

Et avec leurs concitoyens anglophones et francophones et des gens originaires de toutes les nationalités du monde, ils ont fait de ce pays ce qu'il est: le plus grand pays de la Terre, un modèle brillant, dans un monde dangereux et divisé, de l'harmonie et de l'unité dont les peuples sont capables.

Et nous ferons ce que nous devons faire, ce que nos ancêtres ont toujours fait, soit préserver ce pays, un Canada fort, uni, indépendant et libre.



Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, applaudi par ses députés, dont Pierre Paquette.

Les Québécois forment une nation

GILLES DUCEPPE
Député de Laurier-Sainte-Marie
et chef du Bloc québécois

Voici la motion présentée à la Chambre des communes hier par le Bloc québécois et le texte du discours prononcé par son chef à cette occasion.

La motion: que cette Chambre reconnaisse que les Québécois forment une nation.

La question que le Bloc québécois soumet à cette Chambre aujourd'hui est en fait une motion qui permettra aux parlementaires de reconnaître que les Québécois forment une nation. Il s'agit de la reconnaissance de ce simple état de fait.

Nous avons formulé cette motion de façon à ce qu'elle soit acceptable pour tous. Ainsi, nous n'avons pas lié la reconnaissance de la nation québécoise à d'autres considérations. Aucune condition n'est liée à cette reconnaissance. De même, nous n'avons pas formulé notre motion de telle façon qu'elle puisse être interprétée comme la reconnaissance d'un pays souverain, ce que le Québec n'est pas; du moins, pas encore. Nous déposerons donc une motion respectueuse de chacun, sans assujettir la reconnaissance de la nation québécoise à des conditions partisanes.

Hier, le premier ministre a fait exactement le contraire. Il a déposé une motion qui reconnaît la nation québécoise en imposant une condition, une condition partisane. C'est absurde. On voit bien que le premier ministre n'essaie que de sauver la face. La seule attitude respectueuse envers les Québécois est de les reconnaître pour ce qu'ils sont: une nation qui ne cesse pas de l'être si elle ne fait plus partie du Canada, à l'évidence même, une nation sans condition.

Ce n'est pas au premier ministre de décider quelle option les Québécois choisissent. Ce n'est pas à un parti plus qu'à un autre de décider ce que les Québécois choisiront comme option. L'avenir du Québec n'appartient qu'aux Québécois, point à la ligne. Ce sont les Québécois, en vertu des règles de l'Assemblée nationale, qui décideront de leur propre avenir.

Je le répète: les Québécois forment une nation, pas à condition de rester dans un Canada supposé.

Il s'agit d'une nation, pas à condition de devenir un pays. Ce sont là des options politiques, toutes deux respectables parce que démocratiques. Dans un cas comme dans l'autre, jamais on ne doit soumettre l'existence de la nation québécoise à l'action que l'on privilégie, à l'option que l'on défend.

Nous sommes une nation parce que nous sommes ce que nous sommes, peu importe l'avenir que la nation québécoise choisira. La reconnaissance de la nation québécoise par la Chambre des communes est plus qu'une question symbolique et certainement plus qu'une question partisane. Il s'agit en fait de la question la plus fondamentale qui soit pour le Québec. Il s'agit aussi d'une question fondamentale pour le Canada.

C'est l'évidence même, on n'a qu'à voir le débat que cela soulève ici et que cela soulève dans l'ensemble de la population, tant au Québec qu'au Canada et dans les médias.

Cette question accapare beaucoup d'énergie. Depuis des années, les élus du Canada veulent éviter cette question dérangeante et la glisser sous le tapis. Or, depuis quelque temps, cette question a resurgi. Elle a resurgi à la suite de l'adoption, par l'Assemblée législative du Parti libéral du Canada, d'une résolution allant en ce sens. Elle a également resurgi à la suite de l'adoption, par le NPD, lors de son congrès tenu en septembre dernier à Québec, et encore plus à la suite de la motion du Bloc et à celle du premier ministre, hier. On ne peut pas ignorer cette question quand il y a autant de gens qui en parlent; c'est normal.

Beaucoup de commentateurs et d'élus du Canada se sont braqués contre la reconnaissance de cette évidence, soit que les Québécois forment une nation. Plusieurs sondages indiquent qu'une grande majorité de Canadiens rejettent l'idée de reconnaître officiellement la réalité, à savoir que les Québécois forment une nation, pas meilleure ni inférieure à la nation canadienne mais certainement différente. Ce refus de reconnaître le Québec pour ce qu'il est fait en sorte que le Québec n'est pas signataire de la Constitution. C'est aussi ce refus de reconnaître la nation québécoise qui explique que le Québec soit considéré comme une province exactement comme les autres et non pas comme le lieu où vit une nation.

Une nation qui dépasse la province

RÉJEAN GRENIER
Éditeur

Ce texte a d'abord été publié en éditorial dans le journal Le Voyageur de Sudbury.

Monsieur Michael Ignatieff, je lis avec intérêt les déclarations que vous avez faites récemment au sujet du statut de nation pour le Québec, j'appuie le statut de nation, mais il faut l'accorder à la vraie nation, celle qui existe depuis des siècles et non pas à une province qui s'en arroge le titre depuis moins de 50 ans. La nation qu'il faut reconnaître constitutionnellement est la nation canadienne-française.

Que par cette reconnaissance le Québec gagne un statut distinct au sein d'une fédération asymétrique, je veux bien, mais jamais une déclaration politique ne viendra effacer 400 ans d'histoire.

Votre proposition, M. Ignatieff, est en fait une tentative de révisionnisme qui fait fi de l'histoire et de l'idéologie politique d'un peuple. Depuis des siècles, ce peuple est présent partout sur le territoire canadien et ne s'est jamais cantonné sur le seul territoire québécois.

Nous pouvons commencer par le régime français, qui a vu Champlain découvrir le nord de l'Ontario (il y a même un cours d'eau fondamental dans l'histoire du Canada, la rivière des Français, qui coule à quelques kilomètres de chez moi), les La Vérendrye apercevoir les Rocheuses et Étienne Brûlé fonder ce qui est aujourd'hui Toronto. Sans compter, bien sûr, les missionnaires, les coureurs des bois et les voyageurs qui ont sillonné le pays. Ce marquage du pays a nourri nos poètes et nos idéologues. Relisez Octave Crémazie, Calixa Lavalée, Lionel Groulx, Séraphin Marion, Pierre Trudeau et vous comprendrez que ce n'est pas une idéologie neuve de 40 ans — celle des indépendantistes québécois — qui vient effacer 400 ans de pensée.

À la lecture de ces penseurs canadiens-français, il ne faudrait pas croire non plus que cette idéologie soit l'apanage des intellectuels. Ma mère, qui n'était pas très instruite, parlait des Canadiens en voulant dire «Canadiens français». Tous les autres habitants de son pays, le Canada, étaient des Anglais. De retour d'un voyage en Floride, elle racontait qu'elle avait été bien heureuse d'y rencontrer plusieurs Canadiens et, pour elle, ce terme voulait dire des gens qui parlaient sa langue. Elle, une femme du peuple, partageait donc instinctivement cette idéologie d'une nation canadienne-française.

Cela étant dit, je comprends très bien, M. Ignatieff, que vous vouliez ramener le Québec au sein de la fédération canadienne. Après tout, le Québec n'a toujours pas signé la Constitution, et cela représente un défi digne d'un homme d'État. Mais je tiens à vous mettre en garde contre une pensée réductrice qui efface quelques trois millions de vos concitoyens. Les Canadiens anglais du Québec, qui n'ont pas été abreuvés par cette idéologie canadienne-française, sont laissés pour compte par votre proposition. Sans compter les Canadiens français vivant à l'extérieur du Québec qui partagent cette idéologie mais qui sont balayés du revers de la main comme des miettes importunes.

Je vous engage plutôt à voir grand, à parler de l'enchevêtrement constitutionnel d'une réalité, celle de plus de neuf millions de Canadiens français qui partagent une langue, une culture, une idéologie vieille de 400 ans, et qui vivent partout sur le territoire canadien. Il me semble qu'une telle reconnaissance de la nation canadienne-française pourrait donner lieu à un accommodement politique avec le berceau de cette nation, le Québec. Je laisse aux politiciens et aux avocats constitutionnalistes le soin de définir ce statut. Mais il est clair qu'un statut distinct pour le Québec pourrait inclure la représentation et la protection des droits des minorités de langue française, ce que le fédéral fait très mal, je tiens à vous le dire. Ce statut particulier devrait inclure des ententes entre provinces ainsi que des transferts de compétences et de points d'impôt. Il me semble que la nation canadienne-française et la fédération canadienne s'en trouveraient plus fortes. [...]

rejean.grenier@levoyageur.ca



Le premier ministre Stephen Harper lors de la présentation de sa motion. À ses côtés, le ministre Lawrence Cannon.

Une reconnaissance d'un refus du Québec dans sa globalité

STÉPHAN LAROCHE
Politologue

Plusieurs diront que le chef du Parti conservateur du Canada fait un geste de grande ouverture en reconnaissant la nation québécoise. Or, en ne reconnaissant cette dernière qu'à l'intérieur d'un Canada uni, les acteurs fédéralistes canadiens et québécois ne font que dire haut et fort qu'ils refusent de considérer la nation québécoise dans toute sa globalité.

Il faut savoir que le nationalisme québécois, le désir de cette nation pour le politique, constitue une des manifestations d'une culture qui en comporte bien d'autres. On peut mentionner à ce sujet les arts et les lettres, mais également la géographie, les luttes sociales et le pluralisme religieux. Toutefois, comme la force de frappe de cette ponction du nationalisme québécois est plus grande que toutes les autres manifestations de notre culture, son idée de souveraineté remettant en question l'ordre constitutionnel canadien, la grande majorité des fédéralistes se sont vite empressés de l'isoler afin de cantonner la culture québécoise uniquement aux stricts domaines des arts et des lettres.

À cet égard, Hubert Aquin rappelait en 1962 que le rapport de la commission Massey — qui avait pour but d'enquêter sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada — mettait de l'avant en 1953 une définition étroite du mot «culture» en la considérant comme la partie intellectuelle et artistique de l'éducation, voire le perfectionnement de l'esprit par les arts, les lettres et les sciences.

me religieux. Toutefois, comme la force de frappe de cette ponction du nationalisme québécois est plus grande que toutes les autres manifestations de notre culture, son idée de souveraineté remettant en question l'ordre constitutionnel canadien, la grande majorité des fédéralistes se sont vite empressés de l'isoler afin de cantonner la culture québécoise uniquement aux stricts domaines des arts et des lettres.

À cet égard, Hubert Aquin rappelait en 1962 que le rapport de la commission Massey — qui avait pour but d'enquêter sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada — mettait de l'avant en 1953 une définition étroite du mot «culture» en la considérant comme la partie intellectuelle et artistique de l'éducation, voire le perfectionnement de l'esprit par les arts, les lettres et les sciences.

À une époque où les grandes œuvres anthropologiques étaient accessibles et confirmaient une définition beaucoup plus large du terme culture, Aquin arrivait à la conclusion que cette vision parcelaire était synonyme d'un refus de considérer la culture canadienne-française dans sa globalité.

Depuis cette Commission, force est de constater que les choses ont peu changé. Aujourd'hui encore, il semble que la meilleure façon qu'on ait trouvée les fédéralistes de toutes allégeances de nier la nation québécoise est de la reconnaître uniquement à l'intérieur d'un Canada uni, une autre façon de dire qu'on ne reconnaît pas en réalité cette nation québécoise dans toute sa globalité.

Ce qui étonne dans cette motion du gouvernement conservateur, c'est qu'à une époque où on de-

mande au Québec de participer et de contribuer au développement de l'universel par sa spécificité et son originalité, on lui demande en même temps de sauter par-dessus une étape de notre développement, de passer de la dépendance au grand tout canadien à l'interdépendance qu'impose la nouvelle réalité mondiale. Le tout, sans obtenir au préalable son indépendance. N'en déplaise à certains, il n'y a pas de raccourci possible pour passer de l'infériorité ressentie collectivement à la collaboration d'égal à égal. Et comme il n'y a pas d'exemples de pays qui, pour devenir plus progressistes que les autres, ont renoncé unilatéralement à leur indépendance pour mieux s'universaliser, les souverainistes ont sûrement raison de continuer à promouvoir un État national pour tous les Québécois.

S'il y a une manière de comprendre quelque chose à la situation canadienne et québécoise, c'est bien celle qui va dans le sens de cette opposition critique des deux grandes cultures dans lesquelles nous vivons: anglo-canadienne et franco-québécoise. Ceux qui tentent de nier cette situation de tension ne font que dénier la réalité et refuser l'objection de conscience.

La fédération canadienne n'est pas le produit de cette situation de tension qui a défini les relations des deux grandes cultures canadiennes. Le Canada représente tout au plus une volonté de supprimer cette opposition historique. Cette motion en est un bel exemple, dans la mesure où elle ne reconnaît la nation québécoise qu'à la condition qu'elle demeure à l'intérieur du Canada.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Jonée Boileau (éditorialiste, responsable de la page idées), Brian Myles (justice et faits de société), Claudette Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guy Desrosiers, Dumont, Philippe Piquenois (communiqué Internet), Isabelle Poiré (santé), Louise-Madeleine Kossou (Culture), Pauline Gravel (sciences); Michel Gagné (correspondant), Diane Pélissier (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumont (correspondants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélier (théâtre et cinéma), Dominique Remy (jeu vidéo), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (jeu vidéo international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzette et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à la rédaction: Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communiqué); La documentation: Gilles Poiré (directeur); Mason Derron, Patrick Cossette (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bonné, Dave Cameron, Marlène Clé, Christiane Legault, Amélie Maltin, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Rogelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebel, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Theriault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zématis, Olivier Zaida; INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Alexandre Gaudreau (coordonnateur de la promotion et de la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Purry, Ghislaine Lafleur, Claudette Bédouin (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Pruteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

NATION

SUITE DE LA PAGE 1

quelques députés ont exprimé des réserves et un seul sénateur s'en est pris verbalement à ses collègues. Hedy Fry (aspirante pendant quelque temps à la chefferie) et Francis Scarpaleggia (qui représente une circonscription montréalaise) veulent avoir plus de temps avant de se faire une idée. Le député Jim Karygiannis, un abonné à la dissidence, votera contre. «*Qu'est-ce qu'une nation? Sommes-nous une nation de nations? À mon avis, une nation, c'est un pays, et mon pays, c'est le Canada.*»

Le sénateur libéral Serge Joyal a reproché à ses collègues, en particulier ceux aspirant au titre de leader, de faire les girouettes en appuyant aujourd'hui ce qu'ils rejettent il y a à peine une semaine. «*Moi, je maintiens mes convictions. Ce n'est pas parce qu'il y a une vague que, tout d'un coup, tout le monde doit plier la tête.*», a-t-il dit. Selon M. Joyal, le mot «*nation*» est un «*concept de discorde qui ouvre la porte à toutes sortes d'incertitudes futures.*»

Le débat sur la motion bloquiste d'hier a été l'occasion pour les libéraux et les conservateurs de se moquer de leur ennemi souverainiste commun qui, selon eux, s'est lui-même piégé. Gilles Duceppe a pour sa part mis Stephen Harper au défi de voter en faveur de sa motion modifiée mentionnant le Canada.

«*S'il s'y refuse, tous comprendront que pour le premier ministre, les Québécois forment une nation soumise au Canada. Tous comprendront que ce qui l'intéresse vraiment, c'est la joute partisane. Puisqu'il ne vote pas en faveur de cette motion [...], c'est que, pour lui, la nation québécoise n'est pas libre de décider de son avenir. Si c'est le cas, la déclaration du premier ministre hier [mercredi] n'était que des mots creux.*»

Le débat sur la motion conservatrice aura lieu aujourd'hui. Les deux votes se dérouleront lundi soir.

Des critiques au pays

Si, dans le microcosme de la colline parlementaire, à peu près tout le monde salue la parade de Stephen Harper, celle-ci ne fait pas que des heureux à l'extérieur de la capitale. Ainsi, en Saskatchewan, le premier ministre Lorne Calvert a déploré ce qu'il considère être une perte de temps. «*Ce n'est rien d'autre que de la politique pure.*», a déclaré M. Calvert. «*Je crois en la présence du Québec au sein du Canada.*», a-t-il dit, ne prononçant jamais le mot «*nation*». Son homologue du Nouveau-Brunswick n'est pas à l'aise lui non plus avec ce mot. Le libéral Shawn Graham préfère l'expression «*caractère unique*» pour décrire le Québec.

Quant aux commentateurs, plusieurs s'en sont pris au gouvernement Harper pour s'être aventuré sur cette pente qu'ils jugent glissante.

Ainsi, le *Toronto Star*, dont le tirage est le plus élevé parmi tous les quotidiens au Canada, a parlé d'une «*ruse qui sème la discorde*». «*Loin de calmer un débat explosif, [...] l'intervention de M. Harper l'alimente. Et il a agi de façon arrogante sans même avoir consulté le public au préalable.*», écrit le quotidien. «*En tant que leader d'un gouvernement conservateur minoritaire qui n'a pas le mandat d'alimenter le débat constitutionnel, Harper aurait été plus prudent en déclarant simplement que la motion du Bloc québécois était malicieuse et en invitant tous les députés fédéralistes à voter contre.*»

The *Gazette* estime que l'unité du pays pourrait être «*affaiblie*» à cause du «*pari*» de Stephen Harper si Gilles Duceppe réussit à retourner cet épisode en «*humiliation*». Le très conservateur chroniqueur Andrew Coyne, du *National Post*, a dit déplorer la «*belgisat*» du Canada. «*Ce pays a perdu le goût de vivre.*»

Seul le *Globe and Mail* était prêt à reconnaître que le contexte avait forcé M. Harper à agir comme il l'a fait. «*En toute autre circonstance, évoquer le mot "nation" aurait été une idée terrible.*», écrit le quotidien torontois. «*Mais M. Harper a atténué les dommages en retirant la plupart du mordant à ce mot.*»

Un sondage Léger Marketing dévoilé il y a deux semaines tendait à démontrer que si 78 % des francophones du Canada reconnaissent que le Québec forme une nation, seulement 38 % de leurs compatriotes anglophones pensent de même.

Le Devoir

Avec la collaboration de Robert Dutrisac et de la Presse canadienne

Débat sur la nation québécoise

Dumont y voit une porte ouverte

Mario Dumont estime que la décision du premier ministre Harper de reconnaître la nation québécoise ouvre la voie à des discussions qui permettraient de revoir le cadre fédéral à la satisfaction du Québec.

Interrogé hier matin à Montréal, M. Dumont a qualifié ce geste de très positif tout en reconnaissant qu'il n'avait pas, en soi, de portée constitutionnelle.

En contrepartie, il a dit croire que cela pouvait mener à des discussions sur des sujets concrets tels l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, le rapatriement d'outils permettant au Québec d'assurer son développement ou la limitation des empiétements fédéraux dans les compétences québécoises.

M. Dumont ne voit aucun problème dans l'ajout de la présence du «*Québec dans un Canada uni*». Selon lui, il s'agit d'un élément pour satisfaire le Canada anglais qui n'a aucun impact puisqu'il ne fait qu'énoncer un truisme, soit que le Québec fait partie du Canada tant qu'un référendum ne viendra pas affirmer le contraire. Il s'est réjoui de voir les partis souverainistes pris de court par cette résolution alors qu'ils ne s'étaient préparés, selon lui, qu'à condamner les partis fédéraux pour leur refus de reconnaître la nation québécoise.

Presse canadienne

SUITE DE LA PAGE 1

N'empêche: le ministre des Finances a surpris hier en proposant un nouveau système pour diminuer les impôts. Chaque année, le gouvernement Harper veut retourner dans les poches des contribuables l'équivalent des intérêts sur la dette qu'Ottawa n'a plus à payer parce que celle-ci diminue. «*Une dette moins élevée se traduit par des paiements d'intérêt réduits. Nous croyons que ces économies devraient profiter directement aux contribuables canadiens.* [...] *Moins de dette égale moins d'intérêts égale moins d'impôts.*», a affirmé Jim Flaherty devant un comité de la Chambre des communes.

Trois milliards mis de côté

Le ministre a ajouté que «*chaque dollar de chaque excédent dégagé par le gouvernement du Canada servira à réduire la dette*». Cette pratique avait déjà largement cours sous les gouvernements libéraux précédents. Et pour être certain de réduire la dette même si les surplus budgétaires ne sont pas au rendez-vous, Jim Flaherty a mis de côté une somme de trois milliards de dollars par année. La dette est donc toujours assurée de fondre, ce qui aura pour effet de réduire chaque année l'impôt des contribuables. Le ministre a nommé cette procédure «*remboursement d'impôt garanti*». «*Réduire la dette, c'est aussi faire preuve d'équité envers les générations futures.*», a soutenu Jim Flaherty. «*Après tout, ceux qui ont bénéficié de toutes ces années de dépenses excessives ont l'obligation de payer la note.*»

Jim Flaherty a annoncé hier qu'en raison d'un paiement sur la dette de 13,2 milliards en 2005-06, Ottawa économiserait 700 millions par année en intérêts. Cette somme sera donc consentie en guise de réduction d'impôt dans le prochain budget. Avec l'autre tranche de trois milliards que le fédéral prévoit payer, c'est une autre tranche de 100 millions en intérêts qui s'envole et qui pourrait aboutir dans les poches des contribuables en 2007-08. En maintenant le cap, les conservateurs prévoient que les économies ainsi refilées aux citoyens atteindront 1,4 milliard par année dans cinq ans, soit en 2011-12.

DETTE

Réductions marginales

Le critique du Parti libéral en matière de finances, John McCallum, a tourné cette stratégie en dérision. «*Les réductions d'impôt vont être marginales. Il s'agira de 20 \$ par personne cette année et de 40 \$ en 2011. Les gens ne sont pas dupes, ils vont voir que c'est marginal.*», a-t-il dit. Selon lui, donner aux couples la possibilité de fractionner leurs revenus serait beaucoup plus intéressant. Cette possibilité, évoquée par Jim Flaherty cette semaine, n'a pas été abordée hier. Toutefois, les conservateurs veulent que les Canadiens soient les citoyens les moins imposés des pays du G7 d'ici quelques années. Jim Flaherty a d'ailleurs réitéré la promesse du PC de baisser la TPS d'un autre point d'ici cinq ans. Pour l'instant, il a inscrit ce manque à gagner dans les coffres fédéraux sous l'année 2010-11, soit dans quatre ans.

Le ministre a aussi confirmé que l'économie canadienne se porte bien, même si un ralentissement économique aux États-Unis force le gouvernement à être vigilant. Jim Flaherty prévoit une croissance du PIB de 2,75 % cette année et l'an prochain, soit un peu moins que prévu. En enlevant la réserve de trois milliards de dollars consacrée au remboursement de la dette, Ottawa prévoit afficher un surplus de 4,2 milliards pour l'année financière en cours, qui prendra fin le 31 mars prochain. L'année prochaine (2007-08), le fédéral prévoit un excédent de 3,5 milliards.

Nouvel objectif

Le ministre des Finances a aussi fixé un nouvel objectif au gouvernement, soit réduire la dette nette du pays d'ici 2021. La dette nette, selon les dires du ministère des Finances, représente l'actif moins le passif de toutes les administrations publiques du Canada, ce qui comprend les provinces, les territoires, le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec. Cette façon de mesurer la dette n'est jamais utilisée comme indicateur. C'est d'ailleurs la première fois que cette idée est avancée. De plus, le fédéral n'a aucun contrôle sur les finances des provinces et des territoires. En faire un objectif d'ici 15 ans relève de la «*supercherie mensongère*», a aussitôt dénoncé John McCallum.



Naturel ne rime pas toujours avec inoffensif!

Plus de 50 fiches de produits

- De l'ail au zinc
- De la glucosamine aux oméga-3
- Des suppléments aux vitamines et minéraux

9,95\$

En vente en kiosque et en librairie

EN PARTENARIAT AVEC

PASSEPORTSANTÉ.NET

La référence des consommateurs
www.pv.qc.ca

NOIRET

SUITE DE LA PAGE 1

Il se lance parallèlement dans une carrière au cabaret. Il forme avec Jean-Pierre Daras un duo comique où il incarne un Roi-Soleil bouffon. Ses prestations loufoques le font remarquer par Louis Malle, qui lui offre le rôle d'un tonton travesti dans le délicieux *Zazie dans le métro* (1960). La consécration populaire viendra sept ans plus tard avec le personnage du paysan bon vivant et paresseux dans *Alexandre le bienheureux*, du réalisateur Yves Robert.

Les succès s'enfilent ensuite comme des perles sur un collier. Philippe Noiret casse son image de gentil monsieur dans *La Grande Bouffe* et la déboulonne de nouveau en composant un immense colonialiste dans *Coup de torchon* (1981), puis un flic sans peur et plein de reproches dans la trilogie des *Ripoux*.

Il gagne le statut de star avec *Le Vieux Fusil* de Robert Enrico, une histoire de vengeance sanguinaire figée dans la Deuxième Guerre mondiale, qui lui vaut un premier César du meilleur acteur en 1976. Il en remporte un autre avec *La vie et rien d'autre*, située cette fois-ci pendant le premier grand jeu de massacre planétaire.

Philippe Noiret tourne aussi beaucoup en Italie. Il est notamment au centre de *Cinéma Paradiso* (1988), qui remporte l'Oscar du meilleur film étranger. Il rigolera lui-même souvent de sa participation aux *Maschese* de Lucio Fulci (1962), décrit comme un navet érotico-policier...

Au Québec

Le Québec bénéficie de sa générosité et de son talent. Il prête sa voix apaisante à la narration du film d'animation *L'homme qui plantait des arbres* de Frédéric Back, qui reçoit un Oscar en 1981 et une vingtaine d'autres récompenses dans le monde. En même temps qu'il tourne ici dans *Père et fils* en 2003, il donne les représentations d'un récital de poésie consacré à Victor Hugo.

Les réactions de tristesse à l'annonce de sa disparition ont évidemment inondé les fils de presse hier. Le premier ministre Dominique de Villepin a écrit qu'«*à travers sa voix, son allure, son panache, Philippe Noiret a su saisir et exprimer quelque chose de l'âme française*». L'acteur Lambert Wilson a quant à lui parlé d'«*un homme délicieux*» pour qui l'art de vivre et le compagnonnage étaient des choses fondamentales

de la vie. Il a évoqué «*un homme tellement charmant, tellement attentif aux autres, ayant beaucoup d'humour*», mais aussi «*un homme terriblement sain et attentif à la qualité de la vie des autres et de la sienne*».

Ici même, la comédienne Marie Tifo, qui l'a connu sur le plateau de *Père et fils* de Michel Boujenah, a rappelé pour *Le Devoir* le souvenir d'«*un être exceptionnel, humanement et professionnellement*», mais aussi d'un homme chaleureux à «*l'élégance incarnée, dans le geste comme dans le cœur*».

Le producteur de *Père et fils*, Roger Frappier, joint à Paris, a parlé d'«*un homme formidable*» pour lequel il avait une profonde admiration. «*C'est toujours impressionnant de constater qu'un artiste d'une telle stature se révèle d'une grande richesse humaine.*» La star française avait fêté son 72^e anniversaire sur le plateau et reçu... une grande balance québécoise en cadeau.

Du plaisir

«*J'ai encore un plaisir énorme à tourner*», confiait ce monstre sacré lors de son dernier passage au Québec. «*Je me suis rendu compte dernièrement que je ne m'étais jamais avoué que j'avais une véritable passion pour ce métier de faire des films. Mais je ne me l'étais jamais dit parce que la passion me fait peur, un peu. Enfin, les gens passionnés. Ils me foutent les jetons, souvent. Mais bon... j'aime les plateaux, j'arrive cinq minutes avant le tournage et je reste jusqu'à la fin de la journée. Comme j'ai commencé dans le théâtre, dans des troupes, j'ai vraiment toujours eu le sentiment, même quand je suis devenu vedette, d'être un parmi les autres. Et de faire partie d'eux, c'est ça qui me touche. Et j'en ferai jusqu'à ce qu'on me prenne vie. En plus, j'ai une bonne raison de continuer: j'ai besoin d'argent! J'ai gagné énormément de pognon et j'ai tout dépensé, alors il faut que je travaille!*»

L'homme au regard tendre avait ses coquetteries vestimentaires et ses fidèles habitudes de vie. Il arborait fièrement le nœud papillon coloré, le panama beige et des bretelles roses. Il fumait le havane et ne portait que des chaussettes faites main. Ces dernières années, entre deux tournages, il passait tout son temps dans sa maison de campagne près de la ville-forteresse de Carcassonne avec sa femme, la comédienne Monique Chaumette, épousée alors que débutait sa fabuleuse carrière.

Le Devoir

Puisque la dette fédérale, qui s'élève à 481 milliards à l'heure actuelle, sera toujours bien présente après 2021, John McCallum a voulu remettre les pendules à l'heure. «*C'est une mascarade, cette histoire de dette nette. Au rythme de trois milliards par année, la dette sera éliminée dans seulement 160 ans! Dire que c'est possible d'ici une génération, c'est un mensonge*», a-t-il déclaré.

Maintenant que les priorités de la dette et des réductions d'impôt sont bien établies, le gouvernement Harper part à la chasse aux dépenses. Il veut les limiter à la croissance annuelle du PIB. Cette année, Ottawa prévoit une croissance de 2,75 %, une cible ambitieuse compte tenu des obligations du fédéral. «*Au cours des cinq dernières années du gouvernement précédent, le total des dépenses de programmes a progressé en moyenne de 8,2 % chaque année.* [...] *Cette progression n'était ni viable ni souhaitable*», a soutenu Jim Flaherty hier.

Limiter ainsi les dépenses traduit les orientations «*idéologiques*» des conservateurs, selon le chef du NDP, Jack Layton. «*Tout pour la dette et les impôts, ça empêche les investissements nécessaires dans l'éducation postsecondaire, l'environnement et le logement social. Ce n'est pas une approche équilibrée.*»

Déséquilibre fiscal

De son côté, le Bloc québécois s'est dit «*très déçu*» devant les maigres explications consacrées au déséquilibre fiscal. Jim Flaherty devait faire état de l'avancement des négociations et des pistes de solution retenues par Ottawa pour régler ce contentieux avec les provinces, mais rien de nouveau n'a été révélé. «*Sur 24 pages de discours, il n'y a que deux paragraphes sur le déséquilibre fiscal*», a dit Pierre Paquette. Il s'est aussi dit «*extrêmement inquiet*» de voir que la marge de manœuvre financière requise pour régler cette promesse électorale des conservateurs «*n'est pas qu'un rendez-vous dans les prévisions du gouvernement*». A cette question, le ministre Flaherty a dû avouer que pour l'instant, Ottawa n'avait pas prévu de somme pour régler ce dossier. «*Les négociations se poursuivent*», a-t-il dit.

Le Devoir

DENIS

SUITE DE LA PAGE 1

chef de compagnie. Je ne veux pas de faire de conjectures pour évaluer les parts, les morceaux de parts, etc., mais on ne parle déjà plus de dépassements [de coûts de construction]. Ce fut le premier diagnostic posé, et les analyses qui sont en cours semblent parler plutôt de dépenses additionnelles. Je laisse à votre appréciation l'exégèse de ces diagnostics. Je suis rendu à une autre étape.»

Roch Denis, qui a démarré à l'UQAM en 1971 comme professeur de sciences politiques, n'envisage pas un retour à l'enseignement rapide, mais souhaite rester au sein de «*son*» université. «*Je suis un professeur de carrière, mon statut est celui de professeur, ma fonction récente était celle de recteur*», a-t-il ajouté. Roch Denis, qui est aussi président de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec, devra aussi quitter cet organisme au début de décembre.

Le recteur démissionnaire insiste dans sa lettre sur les «*torts irréparables*» qui pourraient être causés à l'UQAM sans «*une équipe de direction forte et unie*», ce qui ne semblait plus correspondre au contexte actuel. «*Jamais mon équipe et moi n'avons eu la moindre préoccupation, le moindre doute à l'égard de la qualité et de la gestion des affaires administratives, jamais*», a affirmé le recteur.

Coup de théâtre

Le départ de Roch Denis s'est effectué sous forme de coup de théâtre, même si les derniers jours annonçaient qu'il allait devoir tirer sa révérence, après 35 ans de service à l'UQAM. C'est en effet lors de l'assemblée spéciale du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, devant un parterre d'au moins 150 professeurs venus entendre le recteur, que le président du SPUQ a fait «*une annonce particulière*».

«*Le recteur, qui est en train de signer sa lettre de démission, a annoncé qu'il ne se présenterait pas ici*», a déclaré Gaëtan Breton, président du SPUQ, à un auditoire pantois. Un bref communiqué émis par l'UQAM précise que c'est à la demande du conseil d'administration, et «*compte tenu des discussions en cours*», que M. Denis a choisi de ne pas affronter le corps professoral.

Interrogé peu après le début du conseil syndical, le président du SPUQ en a appelé à un examen indépendant fait par le Vérificateur général du Québec. «*Et qu'on ne vienne pas nous parler de grands trucs de gouvernance, on veut une enquête sur les chiffres*», a indiqué M. Breton, avant que son conseil syndical ne prenne position sur la situation politique.

Contrairement à d'autres groupes de l'UQAM, le SPUQ n'avait pas demandé la tête du recteur, souhaitant l'entendre avant toutes choses. «*Ce n'était pas notre but de pointer Roch Denis, nous ne l'avons pas demandé, nous pensons qu'il y a bien d'autres choses à faire et à dire encore avant que la question soit résolue*», a affirmé M. Breton, qui a réitéré le fait que ce qui avait été révélé ne constituait peut-être encore «*qu'un petit morceau*» des dommages financiers causés à l'UQAM.

En mars dernier, au terme d'un premier mandat comme recteur de l'UQAM, Roch Denis avait reçu la confiance de son conseil d'administration, qui a demandé unanimement au gouvernement du Québec de renouveler son mandat.

Comme le veulent les règlements de l'établissement, une consultation des membres de la communauté uqamienne avait permis de récolter 64,62 % d'appuis en faveur du recteur. À l'époque, le taux de participation avait été établi à 41,34 %.

Techniquement, il appartient désormais à l'un des vice-recteurs membres de l'équipe du rectorat d'assurer l'interim, comme le veulent les règles édictées par la *Loi sur les universités*, dont relève l'UQAM. Le processus de désignation officielle d'un nouveau chef d'établissement pourrait quant à lui prendre plusieurs mois.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imparties Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9854. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390